

GRAND ANGLE
BUDGET 2019
p.6

Le Bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

GRAND ANGLE

BUDGET 2019

p. 6

DOSSIER

Bilan 2014 – 2019 :
un coup d'œil
sur les actions réalisées

p. 14

SENTIERS ET CHEMINS

DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

p.35





Depuis 5 ans, un seul objectif guide notre engagement, vivre toujours mieux ensemble à Vaulnaveys-le-Haut.

Cette année encore, la construction de notre budget n'a pas été simple. En effet, face à des contraintes financières toujours plus importantes, notre équation est la suivante : pour garantir un niveau d'investissement satisfaisant et de fiscalité acceptable, nous devons sans cesse chercher à rationaliser nos dépenses. A l'image de l'éclairage public où notre facture d'électricité a été divisée par deux, des recherches d'économie se poursuivent, notamment sur nos dépenses énergétiques. À ce titre, une importante enveloppe budgétaire a été inscrite au budget d'investissement pour la réhabilitation thermique des bâtiments communaux. Sur le plan fiscal, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

C'est dans cet esprit que le budget a été voté à l'unanimité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui vient d'être arrêté et soumis à enquête publique, a demandé une remise à niveau des cartes des risques à l'échelle de l'ensemble de la métropole. Pour Vaulnaveys-le-Haut cela s'est traduit par des contraintes supplémentaires et certains projets sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'être réalisés. L'enquête publique du PLUi s'achèvera le 24 mai prochain et chaque citoyen a donc le pouvoir de s'exprimer, d'affirmer ses désaccords et demander que sa situation soit réévaluée.

Notre communication se modernise et vous êtes de plus en plus nombreux à suivre l'actualité de la commune sur la page Facebook officielle.

Nous entamons notre dernière année du mandat et dans ce numéro du bulletin municipal vous retrouverez les principales réalisations et actions menées par la commune. Ce bilan n'est pas exhaustif mais vous allez pouvoir ainsi mesurer le travail accompli et l'effort de rattrapage qui a été fait au niveau des services fournis à nos habitants que ce soit dans les domaines de la petite enfance, du scolaire, du logement, pour les personnes âgées, pour les mobilités et pour la sécurité.

Ces politiques qui s'assemblent les unes avec les autres forment un ensemble cohérent et permettent de dynamiser notre village. Depuis 5 ans, un seul objectif guide notre engagement, vivre toujours mieux ensemble à Vaulnaveys-le-Haut.

Je vous souhaite un excellent printemps à toutes et à tous.

Jean-Yves Porta

Maire de Vaulnaveys-le-Haut

Diaporama

Pages 3 > 5

Grand angle

Pages 6 > 9

Bilan 2014 – 2019 : un coup d'œil sur les actions réalisées

Pages 10 > 20

Vie de la commune

Pages 21 > 32

Vous avez dit bibliothèque ?

Page 33

Vie des associations

Pages 34 > 38

Chez nos voisins

Page 39

Tribunes

Pages 40 > 41

Infos, carnet et RDV citoyen

Page 42

Infos pratiques

Page 43

Agenda

Page 44



Diaporama

de janvier à avril 2019



Mardi 12 février

Animation « p'tit déj » au restaurant scolaire

Une surprise attendait les enfants de la garderie ce matin-là : un petit déjeuner leur a été proposé par la société API, fournisseur du restaurant scolaire. Après un moment d'étonnement, les enfants ont pu faire leurs choix parmi toutes ces bonnes choses à manger : fruit, laitage, compote, pain de campagne et fromage. Chacun a pu boire un jus de fruit ou un chocolat. L'animateur a transmis ce message aux enfants : « Il est important de prendre son petit-déjeuner pour bien démarrer la journée ». Cette animation a été appréciée de tous et s'est déroulée dans une ambiance calme et conviviale.

Vendredi 15 février

Collecte bébés du cœur par le CME

Le 15 février, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) s'étaient donné rendez-vous devant le groupe scolaire afin de collecter jeux, matériel de puériculture, livres, vêtements et produits d'hygiène. La collecte a dépassé toutes les espérances et il a fallu trouver un véhicule assez grand pour acheminer tous les dons au relais bébés du cœur situé à Grenoble ! Merci à tous les donateurs !



Vendredi 8 mars

Collecte restos du cœur par le CMJ

La 2^e édition de la collecte printanière au profit des restos du cœur a eu lieu le vendredi 8 mars sur la place Eugène Riband, à l'occasion du marché hebdomadaire. De nombreux donateurs ont contribué à faire de cette collecte un réel succès et les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) vous donnent d'ores et déjà rendez-vous en novembre pour la collecte d'hiver !





Mardi 19 mars

Rendons leur hommage

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Chaque année, une commémoration est organisée conjointement avec la mairie de Vaulnaveys-le-Bas, pour rappeler le cessez-le-feu du 19 mars 1962, qui marque la fin de la guerre d'Algérie.



Jeudi 31 mars

Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

C'est lors de la cérémonie d'accueil du jeudi 21 mars, que le maire et les élus ont présenté aux nouveaux habitants la commune et ses services. La parole a ensuite été donnée aux Indépendants, Commerçants, Artisans (ICA) de Vaulnaveys-le-Haut et à l'Union des Commerçants D'Uriage (UDCU). Un apéritif a clos cette conviviale soirée d'accueil. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux vaulnaviards !

Vendredi 29 mars

Soirée chorale du Comité des Fêtes

Vendredi 29 mars, le comité des fêtes avait convié « La Mirandole », chorale de Vizille et « La Sonnantine », chorale de Gières à l'église de la commune. Les choristes ont chanté des grands classiques de la chanson française tels que : Brassens, Calogero, Goldman, Benabar, Brel et Johnny Hallyday. Le public, venu nombreux, était ravi de participer aux chants, en fredonnant ces mélodies connues. Les organisateurs ont invité les choristes à partager un verre et quelques pâtisseries, à la salle des fêtes, pour clôturer cette soirée. Ce fut un moment de partage musical très apprécié, qui devrait se renouveler l'année prochaine.



Dimanche 7 avril

Semi-marathon Grenoble – Vizille, 7^e édition

Le semi-marathon Grenoble-Vizille est désormais le grand rendez-vous running du printemps grenoblois ! Que ce soit en parcours SOLO, DUO, QUATRO, RANDO ou MINOT, plus de 5 000 sportifs courageux ont participé aux différentes épreuves de la 7^e édition, dimanche 7 avril.

Conjuguant sport et histoire, challenge personnel et fête collective, cette course est emblématique de ce territoire qu'est la Métropole de Grenoble, traversant une douzaine de ses communes.

Pour le bon déroulement de cet événement, 700 personnes ont été mobilisées (550 bénévoles, les services techniques des 12 communes, des médecins et secouristes, la Police Nationale et Municipale), pour assurer les ravitaillements, la signalisation, la sécurité, les soins, etc.

Chaque année, l'ambiance est toujours très festive avec le défilé des sportifs, colorant le bitume avec leurs maillots ou leurs déguisements et les encouragements enthousiastes des groupes de musique et spectateurs.

Bravo à tous les participants et RDV l'année prochaine !



DOSSIER

Un budget 2019 prudent et performant

LE BUDGET 2019 A ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 8 AVRIL ET SON MONTANT S'ÉLÈVE À PLUS DE 6,6 MILLIONS D'EUROS.

C'est dans un contexte budgétaire et fiscal incertain, que la commune de Vaulnaveys-le-Haut a pour objectif de générer de la marge de fonctionnement, tout en poursuivant les différentes actions impulsées depuis 2014, à savoir :

- La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en garantissant le niveau de service public. À ce titre, la commune engagera une politique de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments en lien avec l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise), dont elle est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- La stabilité des recettes fiscales et tarifaires ;
- Le meilleur niveau d'investissement, tout en réduisant l'encours de la dette.

Le contexte national

La loi de finances pour 2019

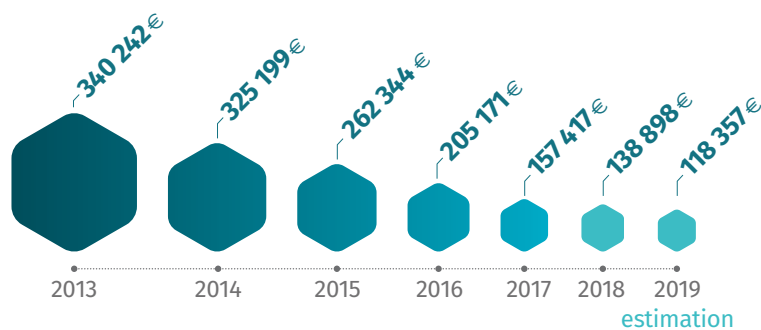
Elle prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages sous forme de dégrèvement. L'État souhaite toujours supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021 (hors résidences secondaires). Les incertitudes demeurent sur les recettes fiscales qui seraient perçues par les communes, à compter de 2021, dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Vaulnaveys-le-Haut ne perçoit plus directement la taxe additionnelle aux droits de mutation. C'est le Conseil départemental de l'Isère qui versera désormais cette recette à la commune.

Les dotations d'État

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. La DGF de la commune de Vaulnaveys-le-Haut sera, comme en 2018, écartonnée. En effet, l'écartement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75% au potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national.



DGF Vaulnaveys-le-Haut



Le contexte intercommunal

L'Attribution de Compensation (AC)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de réaliser l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la métropole lors de chaque transfert de compétence. Pour Vaulnaveys-le-Haut,

au regard du montant total des charges transférées annuellement à la métropole, l'AC provisoire, qui était initialement de - 121 071 € en 2016 s'élève désormais à - 132 179 € (AC définitive 2018 / N.B : l'AC était de + 183 396 € en 2015). En outre, des AC en investissement ont été établies pour la collectivité, dont le montant a été fixé à - 9 389 € pour

les dépenses liées aux ouvrages d'art de voirie au titre du GER (Gros Entretien Rénovation) et à - 396 € pour les dépenses liées à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La CLECT se réunira cette année pour évaluer les transferts de charges dues aux transferts de deux

nouvelles compétences à la métropole (« emploi et insertion » au 1^{er} janvier 2019 et « éclairage public » au 1^{er} janvier 2020).

Les taux d'imposition à Vaulnaveys-le-Haut (taux identiques à ceux de 2018)

TAXE	Taux Vaulnaveys-le-Haut Année 2019	Moyenne des communes de l'Isère (réf.: année 2017*)	Taux moyen communal, niveau national (réf.: année 2017)
Taxe d'habitation	7.23	21.27	24.47
Taxe foncière (bâti)	18.81	28.29	21.00
Taxe foncière (non bâti)	60.59	60.51	49.46

*N.B: taux moyens 2018 non connus à ce jour

L'encours de la dette

Comme cela avait été annoncé, la commune a eu recours à l'emprunt en 2017 pour le financement en partie des travaux liés à la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi-accueil petite enfance. Il n'a pas été prévu de recours à l'emprunt en 2019

	2018	2019	2020
Intérêts en €	87 405,50	75 430,62	69 899,43
Capital en €	173 084,77	171 390,79	150 010,93

Le Budget Primitif 2019



6,6 M €

En fonctionnement: **3 898 480 €**

En investissement: **2 779 099 €**



La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer :

- le fonctionnement quotidien des services communaux (services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires, structure petite enfance, centre de loisirs) ;
- l'entretien des bâtiments communaux et de l'éclairage public ;
- le versement de subventions en faveur des associations ;
- l'aide aux personnes en difficulté, assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- le remboursement des intérêts de la dette ;
- le financement de la section d'investissement.



ENFANCE-JEUNESSE

18 000 € pour les écoles (fournitures scolaires)

55 000 € pour le fonctionnement du centre de loisirs « Vacances Loisirs Harmonie »

125 000 € pour la participation au Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance (SICCE), dédiée au fonctionnement des structures et équipements liés à la petite enfance : RAM (Relais Assistantes Maternelles), EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant d'une capacité de 20 places) et LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)



CADRE DE VIE

24 855 € pour l'entretien des espaces verts

9 001 € pour l'entretien des terrains de rugby



CULTURE

8 000 € pour le renouvellement des fonds (hors périodiques) de la bibliothèque



ACTION SOCIALE

15 000 € de subvention au CCAS



La section d'investissement

Principales dépenses d'investissement

Ces dépenses permettent la réalisation des investissements ainsi que le remboursement du capital de la dette : celui-ci est de 171 390,79 € (contre 173 084,77 € en 2018).

Poursuite des investissements parmi lesquels

Travaux extension de l'école	12 469,60 €
Acquisition - Club house golf (3 ^e versement)	40 000,00 €

Nouveaux investissements 2019

Écoles

système d'alarme, jeux extérieurs maternelle, isolation phonique du restaurant scolaire **28 820,00 €**

Renouvellement du matériel informatique

accueil mairie, bibliothèque, école, services communication et urbanisme. **7 725,00 €**

Rénovation thermique des bâtiments communaux **150 000,00 €**

Pôle santé en centre-bourg (achat de surface m²) **250 000,00 €**

Eclairage public rénovation **21 717,00 €**

Aménagement cheminement piéton (voirie) **50 000,00 €**

Provision pour achat terrain agricole **10 000,00 €**



BÂTIMENTS

1 620 € pour le remplacement des chéneaux du stade de rugby

1 440 € pour le changement du ballon d'eau chaude du stade

2 166 € pour la reprise des faitages de la toiture de l'ancien bâtiment des écoles



Principales recettes d'investissement

- Les recettes propres regroupant l'auto-financement (solde entre les dépenses et les recettes) dégagé de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements ;
- L'affectation d'une partie ou de la totalité de l'excédent budgétaire dégagé en 2018 ;
- L'excédent d'investissement de 2018 ;
- Les remboursements de TVA (Fonds de Compensation pour la TVA : FCTVA) ;
- Le produit de la cession de terrains (en 2019, la cession de la parcelle appartenant à la commune pour la construction d'une Résidence autonomie est prévue pour 500 000 €) ;
- Une subvention du Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI), pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public du secteur d'Uriage (montant de la subvention attendue : 3 462 €).

Les recettes de fonctionnement

Elles sont essentiellement constituées par les recettes fiscales (produit des taxes d'habitation et foncières), les dotations de l'Etat, les éventuelles dotations de la métropole « Grenoble Alpes-Métropole » et la participation des familles à la restauration scolaire et à la garderie périscolaire.

BILAN 2014 – 2019 : UN COUP D'ŒIL SUR LES ACTIONS RÉALISÉES

LES CHIFFRES CLÉS

**EN RÉSUMÉ
2014 - 2019**
pages 11 à 12

**AMÉNAGEMENTS
PUBLICS**
pages 13 à 14

**PÔLE SANTÉ
& COMMERCES**
page 15

**ÉCOLE, CRÈCHE &
CENTRE DE LOISIRS**
pages 16 à 17

LOGEMENT SOCIAL
page 18 à 19

**RÉSIDENCE
AUTONOMIE**
page 20



**3 784
HABITANTS**
au 1^{er} janvier 2019



**1
ÉCOLE**
366 écoliers



**120
LOGEMENTS
SOCIAUX**



**1
CRÈCHE**
20 places



**28
ASSOCIATIONS**
40 activités proposées
sur la commune



**1
RÉSIDENCE
AUTONOMIE**
= 50 logements



**1
CENTRE
DE LOISIRS**



100%
des bâtiments publics
accessibles grâce à
l'agenda d'accessibilité
programmé réalisé entre
2015 et 2017



100%
des actions inscrites
au programme
réalisées

2014 À 2019 EN RÉSUMÉ...



BÂTIMENTS

- Construction d'une crèche
- Construction d'un bâtiment pour le centre de loisirs
- Rénovation de l'école maternelle
- Création de bâtiments pour les services techniques
- Acquisition du club house du golf
- Stade de rugby : agrandissement du club house, installations d'un haut-vent et d'un abri.



ACCESSIBILITÉ

- Mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux (rampes d'accès, WC PMR, place de parking handicapés, aménagements intérieurs)
- Mise en accessibilité des arrêts de bus (école, Belmont, centre-bourg, stade de rugby)
- Réaménagement des trottoirs
- Création de cheminements piétons (du centre-bourg jusqu'au stade de rugby, de l'école jusqu'au champ de foire et du champ de foire jusqu'au pôle santé)



MOBILITÉ & SÉCURITÉ

- Convention de mise à disposition réciproque du service de Police pluricommunale de Saint-Martin-d'Uriage avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut. Effectif : 6 agents
- Installation de radars pédagogiques
- Installation d'un plateau surélevé devant l'école
- Sécurisation du carrefour de Belmont
- Augmentation de la fréquence des transports en commun avec la ligne TAG Proxi 23 et Translère 6052
- Mise en place d'auto-stop organisé : « REZO-POUCE »
- Métropole Apaisée : abaissement de la vitesse à 30 km/h
- Installation d'arceaux à vélos, devant tous les bâtiments publics et commerces
- A la demande de l'État :
 - Dans le cadre du PLUi, la carte des aléas sur la commune a été créée, impliquant une mise en application réglementaire renforcée des risques naturels.
 - Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) va être actualisé d'ici la fin de l'année
- Aménagement sur le ruisseau de Vernon, pour la sécurisation des habitants en aval



URBANISME

- Participation à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) avec Grenoble-Alpes-Métropole



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Signature du Plan Air Energie Climat
- Opération « Adopte une poule ! »
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- Rénovation de l'éclairage public (LED + extinction une partie de la nuit)
- Installation d'une chaufferie granulés-bois au groupe scolaire



AGRICULTURE - FORÊT

- Accompagnement à l'installation de nouvelles exploitations agricoles
- Mise en place d'un règlement de boisement
- Inscription au budget d'une provision pour acquisition de foncier agricole
- Réalisation d'une étude agricole



EAU & ASSAINISSEMENT

- Restructuration du réseau de distribution d'eau potable : Belmont (chemin du Murgier), Uriage (Tuilerie et les Alberges), la Gorge.



REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

- Installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB)
- Commerces : la mairie est propriétaire des murs
- Marché du vendredi
- Étude et groupe de travail sur le réaménagement du centre-bourg
- Extension de la place Eugène RIBAND et aménagement d'une aire de jeux.



2014 À 2019 EN RÉSUMÉ...



LOGEMENT SOCIAL

- Centre bourg – 23 logements sociaux
- Ecole – 4 logements sociaux
- Uriage – 38 logements sociaux
- Belmont – 4 ou 6 Logements sociaux



RÉSIDENCE AUTONOMIE

- Etablissement d'hébergement de 50 logements autonomes, dédié aux personnes âgées, comportant des services collectifs. Il accueillera des personnes en GIR 4 à 6 (niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée).



SCOLAIRE

- Réforme des rythmes scolaires
- Restauration scolaire : vers plus de produits locaux et de repas Bio
- Isolation phonique du restaurant scolaire
- Aménagement d'espaces pour l'initiation au jardinage à l'école
- Actions de partenariats (bibliothèque, le comité des fêtes et la commune, etc.)



CENTRE DE LOISIRS

- Fréquentation en hausse constante
- Maintien de l'accueil le mercredi, la 1^{re} semaine des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps.
- Aide de la Mairie au passage du BAFA pour les enfants de la commune
- Actions en partenariat avec la bibliothèque
- Organisation de camps pour les 9-13 ans
- Signature du Plan Educatif Territorial (PEDT)



BIBLIOTHÈQUE

- Partenariat avec le centre de loisirs
- Événements culturels (heure du conte, rencontres d'écrivains et artistes locaux, etc.)
- Mise en place des livres vagabonds
- Biblioremix : journée de réflexions avec les adolescents sur la bibliothèque de demain.



ANIMATION

- Forum des associations
- Guide des activités associatives et communales (publication annuelle)
- Gestion des salles et des équipements sportifs
- Organisation d'événements : Marché de Noël, Foire de mai & Vide-Greniers, Fête du village « Feu de la Saint Jean », Veillée de Belledonne



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Création du Conseil Municipal des Enfants (CME) et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), représentant environ 100 enfants et jeunes
- Lancement des ateliers participatifs
- Mise en place de réunions publiques régulières



COMMUNICATION

- Création d'un poste de « Chargée de communication », mutualisé avec la commune de Brié-et-Angonnes.
- Refonte du site internet et du logo
- Installation de 2 panneaux lumineux
- Modernisation du bulletin municipal
- Création d'une page Facebook
- Réalisation du nouveau plan de la commune

COUP D'ŒIL
SUR LES ACTIONS
RÉALISÉES.

AMÉNAGEMENTS PUBLICS



L'ACCESSIBILITÉ

> 2015

mise aux normes de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire (création d'une rampe d'accès et d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite), **de la bibliothèque** (remplacement de la porte d'entrée, création d'une place de parking handicapé et d'un sanitaire adapté) et **de la salle des fêtes** (création d'une rampe d'accès, d'une place de parking handicapé et réfection des toilettes avec sanitaire adapté).

> 2016

mise aux normes du nouveau bâtiment de l'école élémentaire et de la salle Jean Platel (création de sanitaires adaptés, mise aux normes des cheminements, création d'une place de parking PMR).

> 2017

ce programme se termine avec **la mise aux normes du rez-de-chaussée de l'ancienne école de Belmont, de l'église et de la mairie** où déjà une grande partie des adaptations ont été réalisées lors de sa rénovation.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

> 2015

Diagnostic de l'éclairage public par le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI)

> 2016-2018

44 points lumineux ont été rénovés, sur les secteurs de la Gorge, des Guichards, ainsi que sur la rue des Chansures, le Chemin des Perrières et la route du Vernon.

> 2017

■ **extinction programmée de l'éclairage public**, de 23h00 à 05h00 et de 1h30 à 5h00 en période estivale.

> 2019

■ **31 points lumineux ont été rénovés** sur Uriage (route de Prémol et la Tuilerie)



MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

> 2014 :

- Glissières de sécurité sur le chemin des Roux et la route de la Gorge
- Aménagement du carrefour de la Chapelle à Belmont

> 2015 :

- Reprise du cheminement et engazonnement de la contre-allée d'Uriage

> 2016 :

- Installation de radars pédagogiques aux écoles, aux entrées du village et dans des secteurs accidentogènes
- Métropole apaisée : abaissement de la vitesse à 30 km/h
- Aménagement sur le ruisseau du Vernon, pour la sécurisation des habitants en aval, afin de protéger la population des risques d'inondation. Les travaux effectués concernent : le reprofilage du passage à gué et la mise en place d'un piège à embâcles.
- Convention de mise à disposition réciproque du service de Police pluricommunale de Saint-Martin-d'Uriage avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut. Effectif : 6 agents
- Présence des policiers municipaux, tous les jours aux heures d'entrée et de sortie de l'école.
- Marquage de 2 « stops » sur la route de la gorge, au niveau de l'intersection avec le chemin de la Croix de Maître
- Installation d'arceaux à vélos, devant tous les bâtiments publics et commerces, pour faciliter l'usage quotidien des modes de transports doux

> 2018 :

- Mise en place d'auto-stop organisé « REZO-POUCE » (27 inscrits à ce jour), permettant de pratiquer l'autos-top de manière sécurisée en bénéficiant d'un réseau organisé, porté par une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).
- Installation d'un plateau surélevé devant l'école, afin de réduire la vitesse et de permettre la traversée de la route départementale en sécurité
- Augmentation de la fréquence des transports en commun, avec les lignes TAG Proxi 23 et Translère 6052, avec au minimum un bus toutes les heures, entre 07h00 et 19h00

> 2019 :

- Aménagement du carrefour de Belmont : mise en place de 2 plateaux surélevés et d'un passage piétons sécurisé.



PÔLE SANTÉ & COMMERCES



REDYNAMISATION DU COMMERCE LOCAL

La commune est propriétaire des murs de la boulangerie, du tabac, de l'épicerie, de la pharmacie et du distributeur automatique de billets. Les loyers appliqués aux commerçants sont modérés, afin de maintenir le commerce local.

LES ACTIONS MISES EN PLACE DE 2014 À AUJOURD'HUI :

> 2014 :

- Installation d'une boulangerie en centre bourg

> 2015 :

- Installation d'un distributeur automatique de billets
- Aide avec un co-financement (Mairie et commerçants) de la mise en accessibilité de commerces à Uriage

PÔLE SANTÉ

Situé au cœur du bourg, un pôle santé de 300 m² est en cours de construction. Il accueillera des médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières et podologues. La commune a inscrit au budget 2019 une provision pour l'achat de surface.

LE PÔLE DE SANTÉ A POUR PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- De contribuer à maintenir durablement une offre de soin de proximité pour les habitants ainsi que d'optimiser la qualité des prises en charge ;
- De créer les conditions d'une complémentarité entre les différents professionnels du soin ;
- D'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé, en facilitant notamment leur installation ;
- De répondre aux normes en terme d'accessibilité.



ÉCOLE – CRÈCHE – CENTRE DE LOISIRS



ÉCOLE

Après seulement une année de travaux, les nouvelles structures enfance et jeunesse ont été inaugurées le 3 octobre 2018. Cette réalisation démontre l'attachement de la commune à la petite enfance et à la famille. En effet les nouvelles salles de classe, spacieuses et lumineuses, permettent aux enfants et au personnel de travailler dans un cadre agréable et confortable.

La commune a également dû réorganiser les services scolaires, suite à la réforme de 2014 sur les rythmes scolaires :

- Septembre 2014 à juin 2018 : passage à la semaine de 4 jours ½ + Mise en place des activités périscolaires (210 enfants – 15 activités)
- Septembre 2018 : retour à la semaine de 4 jours après consultation des familles et des enseignants.

Avec 280 enfants qui déjeunent quotidiennement à l'école et dans un souci d'amélioration de la restauration, la commune a lancé un appel d'offre, avec un cahier des charges plus strict, intégrant :

- 1 repas BIO par semaine ;
- Des repas cuisinés avec des produits carnés régionaux ;
- L'utilisation de bacs en inox, en remplacement des barquettes en plastique ;
- Réfection de l'acoustique dans le restaurant scolaire.

Pour favoriser l'accès à la culture et faire prendre conscience aux enfants des enjeux environnementaux, des partenariats ont été mis en place avec différentes structures locales :

- Partenariat avec la bibliothèque, le comité des fêtes et la commune ;
- Partenariat avec Grenoble-Alpes-Métropole pour travailler sur le gaspillage alimentaire ;
- Participation de l'école au « Défi des écoles à énergie positive », en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale de L'Energie et du Climat).





CENTRE DE LOISIRS

Ouvert depuis 2005, le Centre de loisirs de Vaulnaveys-le-Haut, baptisé « Vacances Loisirs Harmonie », est habilité à accueillir une centaine d'enfants, âgés de 3 à 13 ans.

Pour mener à bien cette mission, la municipalité s'est entourée de professionnels de l'animation et a eu recours, dès l'origine, à l'Association des Centres de Loisirs (ACL). Un poste de directeur permanent a été créé et confié, depuis décembre 2015, à Simon PEYRACHE, entouré d'une équipe d'animateurs diplômés.

Le projet pédagogique du centre de loisirs est fondé sur le respect du développement et du rythme de l'enfant. Les objectifs recherchés sont le vivre ensemble, la connaissance de son lieu de vie et l'ouverture aux autres. De nombreuses activités culturelles, artistiques et sportives sont proposées.



Lors de la restructuration du groupe scolaire, une réflexion a été menée afin d'intégrer au nouveau bâtiment, des locaux dédiés au centre de loisirs. Il dispose désormais de salles d'activités neuves et pensées pour répondre aux besoins des jeunes vacanciers.

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) « PRÉ EN BULLE »

L'Établissement « Pré en Bulle » a pour mission d'offrir un service d'accueil de qualité aux jeunes enfants de Vaulnaveys-le-Haut. Cet établissement a ouvert en septembre 2017 et compte aujourd'hui 35 enfants environ, accueillis du lundi au vendredi, à temps complet ou partiel.

La Directrice, Camille BONNET, et toute son équipe veillent quotidiennement et avec bienveillance à l'épanouissement et à l'éveil des chérubins.

La commune de Vaulnaveys-le-Haut adhère au Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance (SICCE), qui est le gestionnaire de la crèche et qui

en assure ainsi le suivi administratif, réglementaire, les ressources humaines et la commission d'attribution des places.



LOGEMENT SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2014, du fait de la fusion entre Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG) et du passage du seuil des 3 500 habitants, la commune est devenue astreinte à la loi SRU.

Depuis sa promulgation le 24 mars 2014, le secteur du logement social connaît une évolution importante et devient un enjeu prioritaire. Elle nous permet de créer une vraie dynamique de projet et de transformer les contraintes de cette loi en opportunité pour répondre aux besoins des habitants.

En 2014, la commune est dans une situation atypique, ne comptant que 6 logements sociaux (Maison Mermier). C'est un réel défi que la réalisation de 25% de logements sociaux d'ici 2025, soit 393 logements.

QUELQUES CHIFFRES



3 784
habitants

sur la commune au 1^{er} janvier 2019

UNE POPULATION DE FAMILLE

34,7%

âgés de
0 à 29 ans

43,2%

âgés de
30 à 60 ans

22,1%

âgés de
+ 60 ans

> LE PLAN D' ACTIONS DE 2014 À AUJOURD'HUI

Année	Nombre	Nom	Localisation	Réalisations
2014	6	Maison Mermier	Centre Bourg	Réhabilitation
2015	7	Maison Excoffier	Centre Bourg	3 en réhabilitation 4 Logements neufs
2015	4	Logements sociaux (au-dessus de l'école élémentaire)	Ecole	Réhabilitation
2016	27	Les Balcons du Golf	Uriage	Logements neufs
2018	3	Le Lodge	Uriage	Logements neufs
2019	4	Les Jardins d'Ysaline	Centre Bourg	Logements neufs
2019	8	Maison Bersano	Uriage	Logements neufs (Labellisés « Senior ») Livraison en 2020
2019	12	Le Domaine des Bourgeys	Centre-Bourg	Logements neufs Livraison en 2020
En cours	50	Résidence Autonomie	Uriage	Logements neufs Livraison en 2021
En cours	4 à 6	Café Chapand	Belmont	Réhabilitation Instruction en cours



+ 1,5% de croissance démographique

+ 1% solde migratoire
+ 0,5% solde naturel



2,4
personnes
par ménage

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



49%
personnes seules



31%
familles monoparentales



7%
couples avec enfant(s)

LA COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT FAIT PARTIE DES COMMUNES EXEMPTÉES DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'article 97 de la loi du 27 janvier relative à l'égalité et à la citoyenneté permet à des communes soumises à la loi SRU, sous certaines conditions bien définies, de se voir exempter des contraintes de production de logements sociaux. C'est dans ce cadre, qu'en mars 2017 la commune a demandé au Préfet de l'Isère de bien vouloir examiner la possibilité d'une exemption à la loi SRU.

La Métropole a accompagné et soutenu cette demande. **Le Préfet de l'Isère, le Préfet de région et ensuite le ministère ont émis un avis favorable.**

Un décret listant 274 communes concernées par ces exemptions a été publié au journal officiel le 30 décembre 2017 (**2 communes en Isère sont sur cette liste dont la nôtre**).

Il n'y aura donc pas de pénalités financières jusqu'à la fin 2019. A l'issue de cette période, les critères seront réexaminés.

La commune, engagée dans une dynamique positive et volontaire pour répondre au mieux aux obligations de la loi et aux besoins des citoyens, continue son effort de production, avec plus de sérénité.

95

DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL
À VAULNAVEYS-LE-HAUT
PAR LES MÉNAGES (en 2016)

CE QUE DIT LA LOI SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN (ARTICLE 55)

Les communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants en Île-de-France – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

RÉSIDENCE AUTONOMIE



OBJECTIF 2021

La commune de Vaulnaveys-le-Haut compte aujourd'hui 600 personnes de plus de 60 ans, soit 22% de sa population. Depuis plusieurs années, l'équipe municipale souhaite créer une structure dédiée aux personnes âgées pour qu'elles puissent rester sur la commune, pour lutter contre l'isolement et les problèmes liés aux logements non adaptés. Ce projet d'envergure avance et devrait voir le jour à l'horizon 2021.

Une résidence intégrée dans son quartier

- Une résidence autonomie de 50 logements, soit 70 places pour les personnes âgées (10 T1 bis de plus de 30 m² et 40 T2 de plus de 46 m²)
- Un logement gardien et un logement d'urgence
- Des locaux communs en rez-de-chaussée, mutualisés et ouverts sur la commune ;
- Un restaurant ouvert aux résidents et aux visiteurs et un salon détente ouvert sur un jardin intérieur bénéficiant d'une vue qualitative sur le parc du golf d'Uriage ;
- Des commerces seront accessibles par le mail piéton et les transports en commun ;
- 52 stationnements pour la résidence, ainsi que 20 places de parking à disposition des habitants du quartier ;
- Des espaces extérieurs.

Le confort des résidents

- Une taille de logements agréable avec balcons, répondant aux besoins d'une personne seule ou d'un couple ;
- Un jardin aménagé ;
- Des salons et salles d'animation en libre accès ;
- Une conciergerie au rez-de-chaussée accessible du lundi au dimanche et 11h par jour.

La sécurité de tous

- La présence d'un gardien 7j/7 24h/24 ;
- L'accessibilité de tous les logements aux personnes à mobilité réduite ;
- Le contrôle d'accès ;
- La domotique déployée dans le bâtiment (capteurs, appels malades, téléassistance, etc.).

Le rôle de prévention de la structure

La résidence autonomie joue bien plus que le rôle d'habitat pour les futurs résidents. Elle se veut bien plus que cela puisqu'elle favorise :

- Le maintien du lien social ;
- L'ouverture sur l'extérieur ;
- L'accompagnement des aidants familiaux ;
- La prévention de la dépendance ;
- La prévention de la dénutrition ;
- L'accompagnement du résident et de sa famille vers un accueil en EHPAD si la dépendance devient trop lourde.

Planning du projet

- Juin 2019 : Obtention du permis de construire
- Novembre 2019 : Démarrage des travaux
- Novembre 2019 – Mars 2021 : Préparation et chantier
- Mars 2021 : Livraison du projet
- Avril 2021 : Ouverture prévisionnelle de la résidence

*Vie Scolaire***NOUVELLE ISOLATION PHONIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE**

En décembre 2018, une campagne de mesures sonores a été réalisée par la société SILEOPTA, afin d'établir l'état sonore initial du restaurant scolaire (réfectoire vide et occupé). Les résultats de cette étude ont permis de définir les aménagements envisageables, afin d'assurer une bonne absorption phonique et améliorer le confort acoustique pour les enfants et le personnel. Le 24 avril, SILEOPTA a réalisé les travaux d'isolation phonique, en posant 40 panneaux isophoniques au plafond et 6 aux murs. La 2^e campagne de mesures permettra d'analyser le niveau d'abaissement sonore après les travaux.

*Soutien associatif***UN PRÉAU QUI VOYAGE DANS LA COMMUNE**

Le préau a d'abord servi d'abri pour la voiture du père Voisin, curé de la paroisse. Il a ensuite été transféré dans la cour de l'école maternelle, pour abriter les enfants des intempéries. Pendant les travaux de réfection de l'école, il a été déplacé sur la friche industrielle pour compléter l'installation de l'école provisoire, jusqu'à la fin de l'année 2018. Encore en bon état, ce cabanon se trouve aujourd'hui au stade de rugby et profite aux «Violets» pour le rangement de leur matériel d'entraînement. Merci au club de rugby ESV, qui s'est occupé de déplacer et réaliser les travaux d'habillage de ce préau, en collaboration avec la mairie.

*Cadre de vie***AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX**

Au cours de l'année 2018, le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont eu l'idée d'aménager, à côté de la place Eugène Riband, une aire de jeux conviviale, ouverte à tous, avec un budget de 20 000 €.

Les services techniques municipaux ont préparé le terrain pour les travaux, en enlevant le toboggan et les bancs déjà existants. Ils ont ensuite semé du gazon fleuri, pour rendre l'espace plus chaleureux et aussi pour aider les

abeilles, qui habitent juste à côté puisque leur ruche se trouve sur le toit de la mairie.

L'entreprise BESSON est intervenue pour faire une ouverture dans le mur, afin de réaliser un passage entre le parking et la nouvelle aire de jeux.

Une fois le chantier préparé, les services techniques municipaux ont pu construire un terrain de pétanque et installer ces 5 modules de jeux pour enfants :

- une cabane Robinson avec terrasse,



- un mini parcours à lattes de bois,
- une mini balançoire chenille,
- une balançoire vis-à-vis et l'ancien toboggan restauré.

Les vieux bancs rénovés ont été réinstallés et le sol a été recouvert de copeaux de bois amortissants. Après le succès de la «Caban'alire» installée aux écoles, une deuxième a été disposée à côté de cette nouvelle aire de jeux.

*Social***SIGNATURE DU PERMIS
RÉSIDENCE AUTONOMIE**

Conformément au planning prévisionnel, le permis de construire de la résidence autonomie a été déposé en décembre 2018. Il a été instruit par les services de la Métropole, en collaboration avec Catherine MARCEL, responsable du service urbanisme de la Mairie. Cet établissement destiné à recevoir un public vulnérable (Établissement Recevant du Public – ERP - classé de type J), a reçu les avis favorables du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), du service accessibilité de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de nombreux services de Grenoble-Alpes-Métropole (risques, eau, assainissement, ordures ménagères, etc.).

Après la validation de toutes les étapes préalables et les documents complémentaires fournis, le permis de construire a été accordé le 27 février dernier. Les travaux devraient débiter à l'automne prochain.

*Emploi***RECRUTEMENT JEUNES POUR CET ÉTÉ**

La Municipalité met en place un dispositif d'accueil de jeunes vaulnaviards, au sein de ses services techniques municipaux. Des missions de 3 semaines sont proposées durant la période estivale. Ces jobs d'été sont ouverts aux jeunes de Vaulnaveys-le-Haut, âgés de 18 ans révolus à 26 ans, titulaires du permis B. Aucune qualification ni diplôme ne sont requis pour postuler.

Quatre périodes sont proposées :

du 10 au 28 juin, du 22 juillet au 9 août, du 12 au 30 août et du 2 au 20 septembre.

*Sport***PAUL RICHE SCHIPMAN,
CHAMPION DU MONDE DE SKI
EN SPORT ADAPTÉ**

Lors des championnats du monde de Ski Alpin et Nordique INAS (Fédération internationale pour les athlètes en situation de Handicap intellectuel), qui ont eu lieu du 5 au 11 mars, sur le massif du Vercors, Paul RICHE-SCHIPMAN a remporté 4 médailles d'or dans les compétitions auxquelles il a participé : Super G, Géant, Slalom et Slalom parallèle. Paul est également triple champion de France. Il a gagné 3 médailles d'or lors des championnats de France, qui ont eu lieu du 19 au 31 mars, dans la station des Contamines-Montjoie.

Paul a 28 ans et habite à Vaulnaveys-le-Haut, avec sa maman, sur le coteau de Belmont. Il travaille à l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) de l'Arist à Gières, dans le secteur de l'entretien. Atteint de trisomie 21, Paul est l'un des meilleurs atouts de l'équipe de France de ski en sport adapté. Courageux, passionné et déterminé, Paul se donne à fond pendant ces courses, où les pentes sont raides et la concurrence rude (12 nations participent à ces championnats : Autriche, Espagne, Estonie, Finlande, France, Japon, Italie, Pologne, République Tchèque, Russie, Suède et Turquie).

Que ce soit l'entraînement, la course ou la plus haute marche du podium, Paul a toujours le sourire. La commune compte sur lui pour la prochaine saison.

Félicitations Paul !

Les candidatures (CV et lettre de motivation précisant la période souhaitée) sont à adresser en mairie à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard le vendredi 17 mai :

■ Par courriel :
ressources.humaines@vaulnaveys-le-haut.fr

■ Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Vaulnaveys-le-Haut

Service Ressources Humaines

584 Avenue d'Uriage - 38410 Vaulnaveys-le-Haut

Les candidats recevront une réponse de la mairie la première quinzaine de juin.

Citoyenneté

RETOUR SUR LE GRAND DÉBAT NATIONAL À VAULNAVEYS-LE-HAUT

Une trentaine de personnes ont participé à la soirée consacrée au grand débat national. L'animation de cette rencontre, confiée à un enseignant-chercheur de Sciences Po Grenoble, spécialiste de la démocratie participative, Philippe TEILLET, a permis de créer un environnement propice à l'échange et à l'écoute, condition indispensable pour produire un débat fertile.

Avant d'aborder les quatre grands thèmes du débat national, Philippe TEILLET a rapidement résumé la vingtaine de doléances issues du cahier laissé en mairie à la disposition de la population. Trois types d'expression sont ressorties : une demande forte de plus grande pédagogie en matière de finances publiques ; une colère vis-à-vis des élus, des hauts fonctionnaires et des personnes profitant du système ; un sentiment de vie difficile et d'injustice. Les thèmes abordés sont principalement en lien avec les finances publiques, très peu en lien avec le changement climatique et le développement durable. Si cette vingtaine d'expressions n'est pas représentative de l'ensemble de la population, elles ont le mérite d'avoir été portées sur le cahier de doléances.

Puis, la soirée a été rythmée par les quatre grands thèmes du débat national :

1 – FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

- Accroître la transparence et l'accessibilité des rapports de la Cour des Comptes
- Limiter le gaspillage en réduisant le nombre de parlementaires et d'élus
- Réaliser des évaluations après l'instauration de nouvelles taxes et des mesures pour vérifier le bien-fondé des politiques publiques
- Réduire le budget de la défense
- Rétablir l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
- Mettre en place des règles plus strictes pour encadrer la gestion du budget : rendre les décisions de la Cour des Comptes contraignantes
- Lutter contre l'évasion fiscale

2 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

- L'État doit donner l'exemple dans ses services publics : adapter les véhicules de fonction pour qu'ils soient plus respectueux de l'environnement, bâtiments publics verts et mieux isolés.
- L'État doit mettre en place les solutions élaborées par les scientifiques, particulièrement dans le domaine de la pollution de l'air.
- L'État doit accompagner les dépenses des citoyens dans la prise en charge de véhicules moins polluants, de matériaux plus performants, de systèmes de chauffage moins émetteurs



de CO2 ; mettre en place un système de transports en communs efficient.

■ L'État devrait faire un guide qui partagerait des astuces pour adopter des comportements plus respectueux de l'environnement à l'échelle des individus.

- Taxer le kérosène
- Interdire les pesticides
- Taxer l'énergie

3 - DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ :

- Plus de communication sur les modalités disponibles aux citoyens pour qu'ils s'expriment
- Mission d'animation de débats publics qui pourrait être confiée aux députés : ceux-ci semblent peu s'occuper de leur circonscription une fois élus, et pourraient jouer le rôle de médiation entre les citoyens et l'État.
- Plus de communication sur ce qui fonctionne pour réinstiller de la confiance dans les institutions publiques et dans les décisions qui en découlent
- Plus consulter les citoyens : panels, sondages, cercles d'échange, médiateurs

■ Réflexion sur la nécessité de rendre le vote obligatoire et prendre en compte le vote blanc.

■ Éduquer plus à la citoyenneté les personnes en situation de fragilité sociale

4 - ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

■ Délivrer des évaluations sur la gestion des services publics pour pouvoir déterminer quels services publics sont nécessaires et s'ils sont gérés de manière performante

■ Adapter les services publics et politiques publiques au contexte et aux besoins actuels ; mettre fin à des services désuets et qui n'ont plus lieu d'être (numerus clausus n'est pas adapté à la population vieillissante).

Les médecins, dont les études sont payées par le contribuable, devraient des années à l'État et être contraints dans les zones en besoin de médecins. Un compte-rendu précis et complet est disponible sur le site Web de la mairie. Seules les propositions qui ont émergé durant la soirée sont reprises dans cet article.



Communication

VAULNAVEYS-LE-HAUT CHANGE DE LOGO

POURQUOI L'OURS ÉTAIT INSCRIT SUR L'ANCIEN LOGO DE LA COMMUNE ?

La légende de Prémol raconte l'histoire d'un ours affamé, qui attendait qu'un troupeau passe pour manger une vache. Il a malheureusement rencontré un taureau, qui lui a donné un coup de corne. Ce dernier a ainsi sauvé le troupeau et a ramené une patte d'ours en souvenir à Prémol. Aujourd'hui il apparaît que le logo de Vaulnaveys-le-Haut, représentant l'ours et les ruines de Prémol, n'est plus représentatif de notre territoire. En effet, la légende de Prémol n'est pas connue de tous et ne résume pas l'histoire de notre commune !

QUE SIGNIFIE LE NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE ?

Depuis novembre 2018, la commune travaille sur la refonte du logo, dans l'objectif de moderniser l'image de Vaulnaveys-le-Haut. A travers un graphisme « jeune, dynamique et épuré », le nouveau logo met en valeur le territoire et ses habitants. Les 2 teintes de verts évoquent le patrimoine naturel (massif forestier, le site de Prémol, le parc des Alberges, etc.). Le « V » de Vaulnaveys représente les montagnes alentours. La vague qui souligne Vaulnaveys-le-Haut, symbolise les plaines et les champs. Et enfin, l'aspect arrondi de la police crée un sentiment d'appartenance, exprimant les liens qui unissent les habitants entre eux et à leur commune.

POURQUOI CETTE VERSION RONDE DU LOGO ?

Le numérique et la digitalisation ont pris une place très importante et les visuels de communication se retrouvent généralement sur une multitude de supports : site Internet, Facebook, panneaux, affiches, journal, papier en-tête, etc. Il est donc important que le logo s'adapte aux différents types de supports de communication utilisés par la commune. Vous retrouverez donc cette version ronde du logo, sur Facebook par exemple.



Mairie de
Vaulnaveys
le-Haut



Développement**LE PRESQUE CENTENAIRE GOLF D'URIAGE FAIT PEAU NEUVE**

Depuis le 1^{er} avril 2018 et dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public), le golf d'Uriage, propriété de la commune de Vaulnaveys-le-Haut, est repris pour une durée de 20 ans, par le groupe Gaïa Concept, société d'étude et de gestion spécialisée dans les domaines des loisirs et de l'environnement.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Fabien MERCIER, le nouveau Directeur, est en charge de redonner au golf d'Uriage son dynamisme et sa notoriété, responsabilité qu'il endosse avec une belle énergie. Originaire de Clermont-Ferrand, ce fils de restaurateur s'est découvert une passion pour le golf à 17 ans. Titulaire du Brevet d'État de moniteur de golf depuis 2011, il a 20 ans d'expérience dans le monde golfique. Après avoir fait ses preuves à la tête du

golf de Gonesse (95), Fabien est prêt pour sa nouvelle mission au golf d'Uriage.

Jean-Pierre est le nouvel enseignant de golf. Il a fait ses premiers pas sur le green à l'âge de 8 ans. Il a fait partie de l'équipe de France amateur, dans laquelle il était classé 30^e. Il a réalisé une belle carrière professionnelle de 2012 à 2017, avec deux participations à l'Open de France et il a remporté l'Open de Metz. Ces 2 dernières années, il était professeur de golf dans le groupe Gaïa à Saint-Étienne. Après 20 ans de pratique de golf, Jean-Pierre assure aujourd'hui les cours à Uriage.

Damien est l'intendant adjoint et Maxime est venu renforcer l'équipe. Au restaurant, Camille est la nouvelle cheffe de cuisine. Anaïs et Camille sont les nouvelles hôtesse d'accueil.

De gauche à droite : Camille et Anaïs les hôtesse d'accueil, Fabien, le directeur et Camille, la cheffe de cuisine



Vues 3D des nouveaux bâtiments : Club House + Réception + Bâtiment technique

UN NOUVEAU RESTAURANT : « LE 2002 »

Le restaurant a changé de nom et s'appelle désormais le 2002 (c'est la longueur maximum du parcours). En cuisine, la cheffe prépare des recettes 100 % maison et uniquement avec des produits frais. Le menu du jour (entrée + plat + dessert) est à 21,50 € et change tous les jours. La carte est également modifiée deux fois par semaine et propose toujours deux entrées, deux plats, deux desserts et un menu enfant. Si vous souhaitez manger rapidement, c'est possible avec la formule «sur le pouce» à partir de 8 €. Réservation au 09 62 50 47 89.

UN TERRAIN ENTRETENU ET DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

L'année 2018 était une année de reprise en main

de l'équipement, quelque peu délaissé ces dernières années. Côté parcours, les départs ont été refaits cet hiver, avec la mise en place d'un arrosage automatique. Les greens ont été retravaillés et engazonnés, sous la surveillance du «greenkeeper» et des deux jardiniers. Les arbres ont été taillés et le parcours a été nettoyé de ses branches après la tempête de mars, grâce à de nombreux bénévoles et l'appui de l'association sportive.

Le groupe Gaïa Concept a investi environ 1 100 000 € dans la construction de 3 nouveaux bâtiments pour le golf : un nouveau local technique, une salle de séminaire et un nouveau Club House. L'architecte Jean LOVERA est en charge de ce projet, pour une durée de deux ans (2019 - 2020).

Gestion des risques

CARTE DES ALÉAS NATURELS

Comme de nombreuses communes de la Métropole grenobloise, Vaulnaveys-le-Haut disposait, en matière d'évaluation des risques, d'un document datant de 1990 : une carte des risques naturels R111.3. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les services de l'Etat ont demandé à la Métro d'harmoniser ces cartes sur l'ensemble des communes.

Depuis que le bureau d'étude a présenté, début 2018, cette carte des aléas aux différentes communes, cette dernière s'impose déjà en urbanisme (et donc en droit du sol).

Bien que n'ayant pas d'obligation d'information avant que le document ne soit rendu public et au vu des enjeux en termes de risque et de foncier, la commune a néanmoins organisé le 14 novembre 2018 une réunion publique au cours de laquelle les services de la Métro et de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) ont présenté :

■ D'une part le processus engagé par la Métro en termes de risques et d'uniformisation du traitement des aléas

sur toutes les communes. A la demande de l'État, cette cartographie doit répondre à une réglementation de type PPRN (Plan de Prévention des risques Naturels). Pour Vaulnaveys-le-Haut, les risques les plus importants sont les risques torrentiels : le torrent de Prémol fait partie des trois torrents les plus inquiétants, à l'échelle de la Métropole.

■ D'autre part la méthode qui a permis de classer les aléas sur la commune (combinaison entre l'intensité de l'évènement et sa probabilité).

Les habitants ont la possibilité de faire remonter leurs observations au moment de l'enquête publique qui a lieu jusqu'au 24 mai 2019.

La commune, quant à elle, est intervenue auprès de la Métro pour qu'une étude soit diligentée et qu'ensuite des aménagements soient réalisés, dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), afin de protéger les populations concernées.

LÉGENDE (EXTRAIT)

ALÉAS

Avalanches

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Crues rapides des rivières

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Inondations en pied de versant

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Crues des torrents et rivières torrentielles

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Ravinements et ruissellements sur versant

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Glissement de terrain

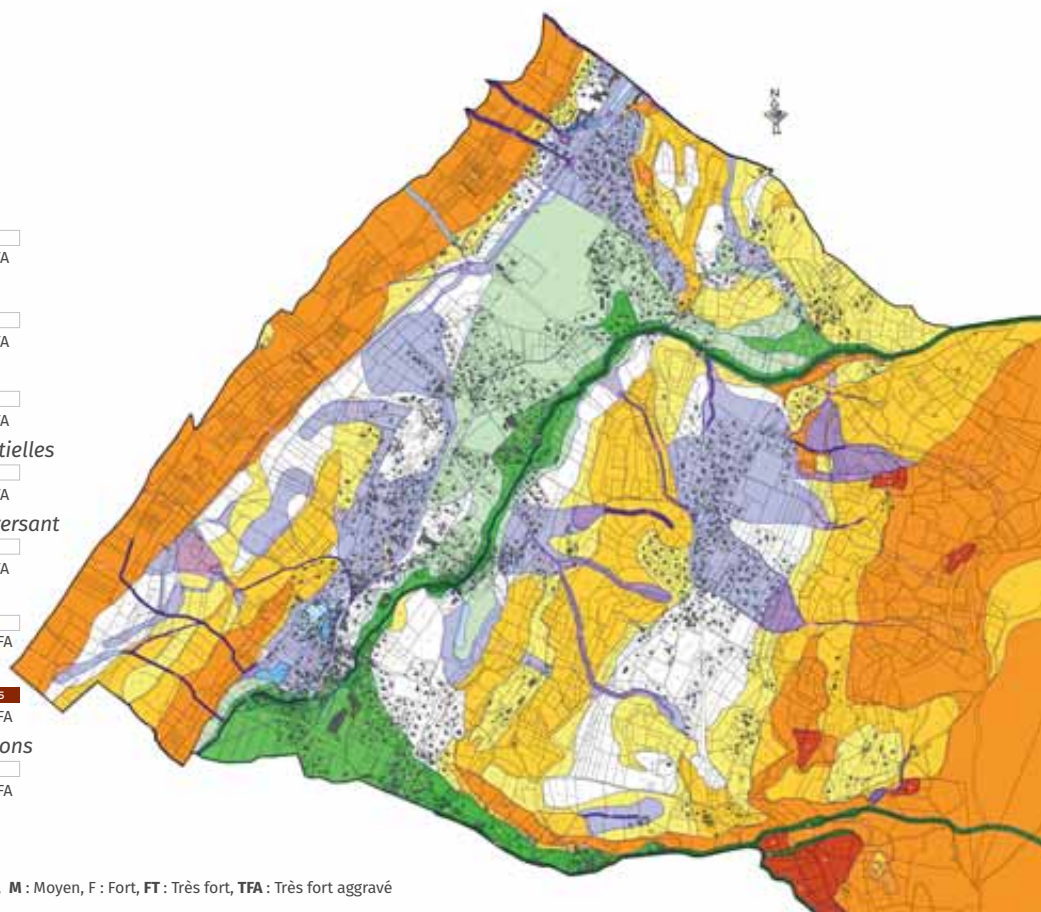
AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Chutes de pierres et de blocs

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----

Affaissement, effondrement, suffosions

AG	EXC	FB	M	F	TF	TFA
----	-----	----	---	---	----	-----



AG : Aggravation, EXC : Exceptionnel, FB : Faible, M : Moyen, F : Fort, TF : Très fort, TFA : Très fort aggravé

Environnement

AIDES & SOLUTIONS POUR LES VÉHICULES PROFESSIONNELS MOINS POLLUANTS

PROFESSIONNELS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES PROPOSÉES PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE OU DE SOLUTIONS LOGISTIQUES POUR ADAPTER VOTRE ACTIVITÉ À LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE).



QUEL EST LE CONTEXTE ?

Dans le cadre de la convention «Ville Respirable en 5 ans» signée avec l'État, Grenoble-Alpes Métropole propose aux professionnels des aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ou poids-lourd à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), électrique ou hydrogène.

Ces aides visent à absorber tout ou partie du surcoût lié à l'achat d'un véhicule faibles émissions, et peuvent se cumuler avec les aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion pour les véhicules utilitaires électriques, dispositif de suramortissement pour les Véhicules Utilitaires Léger (VUL) Poids-Lourd (PL) GNV, électrique ou hydrogène neufs à partir de 2,6 tonnes).

L'AIDE PROPOSÉE PAR LA MÉTROPOLE

Vous pouvez être aidé pour investir dans un véhicule

faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) en :

- Achat neuf ou occasion
- Location Longue Durée (LLD)
- Location avec Option d'Achat (LOA)

QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

- Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou Poids-Lourd (PL) en motorisation :
 - Électrique
 - Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)
 - Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
 - Hydrogène
- VUL ou PL adapté au GPL ou au GNV (changement de motorisation)
- Vélo cargo

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- Entreprise dont le siège est domicilié dans la Métropole grenobloise : micro-entreprise (sous réserve que l'activité concernée soit l'activité principale du chef d'entreprise), TPE et PME de moins de 250 salariés
- Commerçant non sédentaire résidant ou ayant leur siège social dans la Métropole
- SCI dont le siège est situé sur la métropole et dont la majeure partie de l'activité est réalisée sur la métropole
- Groupement d'entreprises
- Profession libérale
- Association

LES MONTANTS FIXES DES AIDES POUR L'ACHAT OU LA LOCATION

- Obtenez une aide de la métropole jusqu'à 40% du coût HT selon le type de véhicule
- 1 véhicule par entreprise
- Cumulable avec les aides de l'État.
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 12 mois de location

EN SAVOIR  

Direction Développement et Attractivité de la Métropole

 | 04 57 38 50 39

 | commerce.artisanat@lametro.fr

 | www.lametro.fr



Environnement**LES DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLE ÉVOLUENT ET SE MODERNISENT**

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE S'EST ENGAGÉE DANS UN PLAN D' ACTIONS AMBITIEUX ET INNOVANT AFIN DE RENFORCER LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER DANS LES 21 DÉCHÈTERIES DE SON TERRITOIRE.

DES HORAIRES D'OUVERTURE ADAPTÉS

Depuis le 1^{er} avril 2019, les horaires des déchèteries évoluent, afin de s'adapter aux besoins des usagers. Voici les nouveaux horaires de la déchèterie de Vaulnaveys-le-Haut :

- Du lundi au vendredi :
09h30 - 12h00
et 13h00 - 18h30*
- Samedi : 08h30 - 18h30*

*En période hivernale (de novembre au mois de mars inclus), la déchèterie ferme ses portes à 17h30 tous les jours, et ouvre à 9h00 le samedi matin.

La déchèterie est fermée pendant les jours fériés.

DES DÉCHÈTERIES PLUS SÛRES ET RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS

Les déchèteries publiques de Grenoble-Alpes Métropole ne sont plus accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 10 novembre 2017.

Afin de fluidifier la circulation et d'obtenir des données fiables sur la fréquentation des déchèteries et ainsi améliorer la sécurité et le fonctionnement, des barrières d'accès seront



progressivement mises en place à l'entrée de chaque déchèterie, à partir de septembre 2019.

L'ouverture des barrières sera conditionnée à la présentation d'un badge d'accès (un badge par foyer), qui sera mis à disposition des usagers par la collectivité.

Par ailleurs, afin d'augmenter la sécurité des biens et des personnes et de limiter le vandalisme et la dégradation des équipements, des caméras de vidéoprotection seront mises en place sur chaque site.

A partir de juillet 2019, toutes les informations pour obtenir un badge seront disponibles sur :

www.lametro.fr/decheteries

PENSEZ À BIEN ARRIMER VOS DÉCHETS JUSQU'À LA DÉCHÈTERIE !

Lors de leur transport jusqu'à la déchèterie, de nombreux déchets se retrouvent en bord de route, obligeant la Métro à envoyer un agent pour ramasser ces ordures sauvages.

Lorsque vous roulez avec un véhicule à remorque pour vous rendre à la déchèterie, pensez à utiliser une bâche, afin d'éviter le déversement du chargement sur la route.

« Je trie, j'arrime, je jette. »



*Environnement***CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019**

Cette année encore la municipalité vous invite à participer au concours des « Maisons fleuries ». Vos créations fleuries rendent notre village toujours plus

coloré. Un moment fort de partage et d'échange sera organisé courant novembre pour clore cette opération où chacun sera récompensé. Si vous rencontrez

des difficultés à réaliser les photos, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie, au moment le plus opportun, pour que nous venions vous aider. Chaque

année, cette manifestation connaît un succès grandissant. Nous vous espérons nombreux à participer et nous vous souhaitons de belles heures de jardinage.

*Inscription***Concours des maisons fleuries 2019**

Mairie de Vaulnaveys-le-Haut

Madame, Monsieur

Adresse

..... 38410 Vaulnaveys-le-Haut

Tél.

Courriel

Participera (participeront) au concours des Maisons fleuries 2019.

Bulletin d'inscription à transmettre en mairie de Vaulnaveys-le-Haut
584 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys-le-Haut

*Déchèteries***FERMETURE DES DÉCHÈTERIES AUX PROFESSIONNELS****LA COMMUNE SOUTIENT LES ARTISANS**

Suite à la fermeture des déchèteries aux professionnels, en janvier 2019, les artisans de la commune nous ont fait part de leurs difficultés. Le 26 février 2019, une réunion publique a été organisée, à l'initiative de la Mairie, en présence de Monsieur Georges OUDJAUDI, Vice-Président en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets à Grenoble-Alpes-Métropole, venu rencontrer les professionnels de Vaulnaveys-le-Haut afin d'écouter leur problématique.

La déchèterie constitue un service que les professionnels utilisent fréquemment et ils vont devoir désormais parcourir des kilomètres, voire traverser l'agglomération, pour y avoir accès. Cette contrainte va générer une perte de temps pour nos artisans et des coûts de trajet supplémentaires. Les horaires d'ouverture vont également les gêner dans l'exercice de leur activité. Le maillage du territoire avec les déchetteries professionnelles n'est aujourd'hui, pas suffisant.

Forte de ces constats, la commune a contacté de nouveau la Métropole, lui demandant de mettre en place des solutions appropriées et s'engage à suivre de très près ce dossier.



Environnement

PRIME AIR BOIS

« J'OPTIMISE MON CHAUFFAGE AU BOIS »

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE VOUS AIDE À RENOUELER VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS INDIVIDUEL AVEC LA PRIME AIR BOIS, AFIN NOTAMMENT DE LUTTER CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.

**QUEL EST LE PRINCIPE ?**

Les seuils réglementaires de qualité de l'air sont parfois dépassés sur le territoire de la Métropole. En hiver, le chauffage au bois contribue fortement à la pollution de l'air par les particules fines : il peut représenter jusqu'à 75% des émissions de particules fines en pic de pollution hivernal et environ 55% toute l'année en moyenne. Dans la métropole grenobloise, 3 à 7% des décès (soit 114 morts environ) et 3 à 10% des nouveaux cas de cancer du poumon sont imputables chaque année à la pollution aux particules fines.

Pour améliorer la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropole vous aide à renouveler votre appareil de chauffage au bois individuel avec la Prime Air bois. En vous équipant d'un matériel de chauffage récent et performant, vous émettez moins de pollution

et faites des économies de bois grâce au meilleur rendement de votre nouvel appareil.

La Prime Air Bois se présente comme une « prime à la casse » : vous vous engagez à remplacer votre ancien appareil par un nouveau doté du label « flamme verte 7 étoiles », en échange de quoi la Métropole vous verse une prime de 1600 € (ou 2000 € selon les ressources du foyer).

Ces aides sont cumulables avec d'autres aides financières proposées par l'État (dispositif « Habiter Mieux Agilité » de l'Anah et Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou d'autres collectivités. Au final, et en cumulant ces différents dispositifs, le pourcentage d'aide attribuée pour le renouvellement peut atteindre entre 45% à 75% du coût, en fonction des revenus et du matériel acheté.

COMMENT SAVOIR SI VOUS DEVEZ CHANGER VOTRE CHAUFFAGE BOIS ?

Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont considérés comme non performants et peuvent bénéficier de la Prime Air Bois.

Pour faire le point sur votre équipement, vous pouvez faire le test en ligne sur le site :

chauffagebois.lametro.fr

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

Pour bénéficier de la Prime Air Bois, vous devez remplir certaines conditions :

- Posséder un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une cheminée ouverte
- Cet appareil doit être dans votre résidence principale ou dans un logement dont vous êtes propriétaire et que vous louez en tant que résidence principale
- Ce logement doit être situé dans l'une des 49 communes de la Métropole
- Remplacer cet ancien appareil par un appareil « Flamme verte 7 étoiles » ou équivalent (au minimum)
- Vous engager à détruire votre ancien appareil
- Faire installer votre nouvel appareil par un professionnel qualifié

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME ?

Vous devez remplir un dossier de demande qui sera traité par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Avant tout achat d'un nouveau matériel, il est conseillé de lire attentivement le dossier de demande et de se renseigner auprès de l'ALEC.

QUEL PROFESSIONNEL CONTACTER ?

La Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, l'ADEME et l'État ont signé la Charte d'engagement en faveur de la qualité de l'air avec 45 spécialistes du chauffage au bois.

Ces derniers s'engagent notamment à sensibiliser leurs clients sur l'impact environnemental du chauffage au bois et à les conseiller sur le choix de leur appareil, son utilisation et son entretien régulier.

Chauffage au bois = 75%
des émissions de particules fines en pic de pollution hivernal

Environnement**MUR | MUR 2****« J'ISOLE MON LOGEMENT »**

TROP FROID ? TROP CHAUD ? TROP CHER ? EN ISOLANT VOTRE LOGEMENT, VOUS AMÉLIOREZ SENSIBLEMENT SON CONFORT ET VOUS RÉALISEZ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE. CONÇU PAR LA MÉTROPOLE ET PORTÉ PAR L'ALEC, LE DISPOSITIF D'ÉCO-RÉNOVATION MUR | MUR 2 VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DE CONSEILS GRATUITS ET D'AIDES DANS VOTRE PROJET.

**POURQUOI ISOLER MON LOGEMENT ?**

■ Pour diminuer ma facture d'énergie : un logement isolé, c'est de 25% à 60% d'économies sur la facture de chauffage.

■ Pour valoriser mon bien : un logement isolé prend de la valeur (+ 5% par classe d'étiquette énergie en Isère).

■ Pour améliorer mon confort, été comme hiver : un logement isolé procure une chaleur plus durable et régulière, et reste frais en été.

■ Pour protéger l'environnement et la qualité de l'air : un logement isolé émet moins de CO2 et de particules fines.

SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE DISPOSITIF MUR | MUR 2 ?

La campagne d'isolation Mur | Mur 2 concerne tous les logements de la Métropole grenobloise (49 communes). Il s'adresse aux :

■ Propriétaires de maisons individuelles.

■ Copropriétaires : copropriétés construites entre 1945 et 1975 ou copropriétés construites avant 1945 ou après 1975.

Différentes formules d'aides sont proposées, en fonction des situations.

QUE M'APPORTE LE DISPOSITIF MUR | MUR 2 ?

■ Un accompagnement personnalisé gratuit par des experts, tout au long de votre projet.

■ Un programme de travaux sur-mesure.

■ Une assistance pour trouver aides et solutions de financement.

■ Des artisans de confiance, labellisés Mur|Mur 2 et spécialistes de l'éco-rénovation. Jusqu'à 75% d'aides au financement pour les ménages les plus modestes (copropriétaires uniquement).

+ de 6 000

logements ont déjà bénéficié du dispositif Mur|Mur 2 dans la Métropole.

A QUI M'ADRESSER ?

Vous souhaitez en savoir plus ? Prendre rendez-vous ?

Contactez l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), qui anime le dispositif pour le compte de la Métropole :

04 76 00 19 09

www.alec-grenoble.org

BON À SAVOIR

Propriétaires de maison individuelle, la Métropole vous offre un audit énergétique complet, sans engagement de travaux (à hauteur de 80% de son prix et à concurrence de 700€ TTC).

**MUR | MUR 2
UNE DÉMARCHÉ
PIONNIÈRE**

Au carrefour de son Plan Air Énergie Climat et du Programme Local pour l'Habitat (PLH), la Métropole a lancé dès 2010, avec ses partenaires locaux et nationaux, le dispositif « Mur | Mur - campagne isolation ».

Un plan d'action d'une ampleur inégalée jusque-là dans l'Hexagone, tant sur le plan des objectifs quantitatifs que sur celui du niveau de soutien financier aux particuliers. Elle a constitué une expérience inspirante et un support-clé pour le développement des plateformes d'éco-rénovation installées par la suite par l'Etat dans les territoires.

Cette action volontaire a permis dans un premier temps l'isolation de 4 500 logements en copropriété. 60 millions d'euros ont été investis sur le territoire métropolitain. Selon l'offre de rénovation choisie, jusqu'à 60% d'économies ont pu être réalisées sur la facture de chauffage.

Parallèlement, Grenoble-Alpes Métropole contribue à la rénovation de 1 000 logements sociaux par an.



Environnement

APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION DE JARDIN ET RUCHER PARTAGÉ



CONFORMÉMENT À SA POLITIQUE AGRICOLE, SON PLAN-AIR-CLIMAT, SA STRATÉGIE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DANS LE BUT DE FAVORISER ÉGALEMENT LE LIEN SOCIAL, GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE SOUHAITE ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CRÉATION DE JARDINS ET RUCHERS PARTAGÉS.

POUR QUI ?

Vous êtes une structure associative située dans la métropole grenobloise. Vous portez un projet de création ou d'aménagement de jardin ou rucher partagé.

- Le porteur du projet devra obligatoirement être une structure associative
- Il sera mis en œuvre dans les deux ans suivant l'attribution de l'aide
- Il sera localisé sur le territoire de la Métropole

QUELLE AIDE DE LA MÉTROPOLE ET POUR QUOI ?

Il s'agit d'une aide financière à l'investissement au taux de 60% des dépenses HT et plafonnée à 5000€. 20000€ seront répartis entre les projets sélectionnés.

Par exemple : aménagements extérieurs (clôture, végétaux...), aménagement de coin convivial (banc, table, etc.), matériels de production, bac à compost, signalétique, cabanon, panneaux solaires, eau (pompe, réseau...), matériels mutualisés de production ou de transformation.

QUELS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

La sélection des groupements retenus se fera sur la base des critères suivants :

- L'originalité du projet (nature du partenariat, échelle intercommunale, public cible)
- La cohérence du projet avec la stratégie d'agglomération en faveur de la biodiversité
- La faisabilité et la performance du projet (efficacité, efficience et pertinence)

COMMENT PARTICIPER ?

Remplissez cette fiche et envoyez votre candidature à Thierry Loeb (coordonnées ci-dessous), avant le 30 septembre 2019.



Thierry LOEB,
Chargé de mission
agriculture à Grenoble-Alpes
Métropole

☎ | 04 76 59 59 32

@ | thierry.loeb@lametro.fr

TITRE DU PROJET

OBJECTIFS DU PROJET

Courte description des principaux objectifs :

LOCALISATION

DESCRIPTION DU PROJET

Description détaillée des actions : contexte, territoire de projet, publics cibles, organisation du partenariat, méthode, moyens mis en œuvre (humains, matériels, etc.)

BUDGET

CALENDRIER

PILOTE

Nom

Fonction

Organisme

Tél.

Email

SIRET (impératif)



LA BIBLIOTHÈQUE, UN ESPACE OUVERT À TOUS

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »

Art. 3 Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

Que vous soyez grands ou petits lecteurs, abonnés ou non-abonnés, habitant de Vaulnaveys-le-Haut ou d'ailleurs, la bibliothèque Municipale de la commune propose différents services et offre une programmation culturelle accessible à tous :

- Le prêt et la consultation sur place des documents (romans, livres CD, BD, revues, etc.)
- Le prêt de liseuses avec 98 « ebooks » disponibles.
- Mise à disposition d'un ordinateur pour les recherches sur Internet et catalogue en ligne
- Des événements culturels variés (contes, conférences, expositions, ateliers créatifs, etc.)
- Accueil des classes

du groupe scolaire de Vaulnaveys-le-Haut

LE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE CHEZ LES « TOUT-PETITS »

« Les langues de Babylab » est un projet expérimental, mené par des scientifiques et des artistes avec les tout-petits autour de la question : l'écoute de la voix, des sons et de la musique favorise-t-elle le développement du langage ?

Dans le cadre de la 5^e édition des Intermèdes, en partenariat avec Mediarts, les structures Petite enfance du SICCE, Art Pop, le GIPSA-lab, le LPNC et Babylab.

Vendredi 24 mai - 20h00

Bibliothèque de Vaulnaveys-le-Haut

Projection du documentaire « Les langues de Babylab » suivie d'une « Causerie » avec la scientifique Hélène LOEVENBRUCK, chercheuse CNRS au Babylab – Laboratoire de Psychologie et de Neurocognition – UG, et les artistes Emmanuel CURY et Catherine VETH.



HORAIRES

Mardi : 16h30 – 19h00

Mercredi : 16h30 – 19h00

Vendredi : 16h30 – 19h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Fermée les samedis de toutes les vacances scolaires ; en août, ouverte les vendredis uniquement



COORDONNÉES

71 impasse du Champ de Foire
38410 Vaulnaveys-le-Haut

☎ | 04.76.89.25.05

@ | bibliotheque.vaulnaveyslehaut@orange.fr

🌐 | bibliotheque-vaulnaveys-le-haut.webnode.fr



L'AUTEUR COUP DE CŒUR : MARIE-AUDE MURAIL

« En nous beaucoup d'hommes respirent »

Roman pour adultes

Résumé : Le grand roman d'une famille française sur trois générations, de 14-18 aux années 2000. Un texte constitué à partir d'archives familiales exceptionnelles. Des albums photos, des menus de mariage, des images de communion, des dents de lait, des documents administratifs, des centaines de lettres, des journaux intimes... Voilà le trésor que Marie-Aude découvre en vidant la maison de ses parents. Une plongée dans un récit familial, à la fois commun et singulier.

« Sauveur & Fils »

(4 tomes) - Roman pour enfants

Résumé : Quand on s'appelle Sauveur, comment ne pas se sentir prédisposé à sauver le monde entier ? Ces 4 saisons racontent des histoires humanistes et instructives, où les tabous sont brisés et les personnages sont attachants. L'écriture de Marie-Aude Murail est fluide, dynamique et pleine d'humour.

PATRIMOINE DES VAULNAVEYS

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Créée le 25 juin 2012 et destinée aux habitants de Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas, l'association a pour objectifs de sensibiliser les vaulnaviards au patrimoine culturel des communes et

de mettre en place, avec l'aide des municipalités, des actions de valorisation et de sauvegarde.

Les projets en faveur du patrimoine culturel

Dans l'église commune, de nombreuses actions ont été menées : le clocher, le chœur, la fresque et la porte latérale ont été restaurés, le ciborium du maître-autel a été redressé, les stalles ont été traitées contre les insectes xylophages et les objets culturels classés ou inscrits ont été exposés dans une vitrine sécurisée.

L'association s'est également impliquée dans la restauration du lavoir du Gorgot à Vaulnaveys-le-bas, le recensement des bornes et la mise en place d'une meule, à proximité de la route menant à Montchaffrey, après le défrichage des ruines d'un ancien moulin.

Quand les travaux dépassaient les moyens ou les compétences de l'association, les mairies et les services techniques venaient en aide à l'association.

Appel aux Bénévoles

Toute personne intéressée par nos actions est la bienvenue dans l'association. L'équipe de bénévoles a besoin de soutien ! N'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons ravis de vous accueillir et de mener ensemble de nouveaux projets.



ACTIVISÈRE, ÉCOLE DE THÉÂTRE

VENEZ DÉCOUVRIR CES 2 SPECTACLES EN JUIN



Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin, la compagnie Activisère vous propose deux spectacles, à 18h00 à la salle polyvalente.

L'atelier jeune : «À la gare, comme à la gare» (mise en scène : Johan RIVOIRE)
Point de départ d'un grand voyage, d'une nouvelle vie ou point d'arrivée dans sa maison, dans sa famille. Cette pièce de théâtre raconte les instants de vie, pour les voyageurs de passage dans ce lieu de rencontre, de rupture, de projet ou tout simplement

de travail. Touchantes, drôles ou absurdes, les situations vécues par les personnages nous transportent dans un univers où le temps est précieux mais aussi suspendu.

L'atelier adulte : « Les cuisinières », de Carlo GOLDONI (mise en scène : Muriel ROUX)

La plus vénitienne des comédies de Goldoni. Écrite spécialement pour le carnaval de Venise de 1755, « Les Cuisinières » est une fresque populaire et colorée, hommage aux « petites gens ». Nous pénétrons, amusés, dans l'intimité des maisons vénitienes, où se croisent en un ballet facétieux, le mitron siffleur, le commis

de boutique très courtisé, la joueuse du Ridotto, les deux vieux coquins, la femme jalouse et tragédienne, le mari coureur de jupons... C'est le dernier jour du Carnaval, tout le monde sort masqué, et l'ambiance est électrique : c'est le seul jour de congé des cuisinières, au milieu d'une dure année de labeur et d'enfermement. La pièce donne la parole à quatre cuisinières, Zanetta, Rosega, Gnese et Meneghina. Elles vont pouvoir enfin exprimer leurs frustrations et leurs désirs... mais aussi profiter des masques et de l'esprit du Carnaval.





SENTIERS ET CHEMINS DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

5 CIRCUITS BALISES ET CARTOGRAPHIES AUTOUR DU VILLAGE

Redécouvrez la commune, la diversité de ses paysages, de sa faune et de sa flore en marchant ! Le VIOLET est notre couleur de balisage. Les 5 circuits partent de la place Eugène Riband, à proximité des commerces du bourg. De bonnes chaussures sont recommandées pour les circuits 3, 4 et 5. La proximité des routes départementales (D524, D5, D111) est un atout pour récupérer les promeneurs fatigués !

CIRCUIT 1

TOUR DU VILLAGE

5,36 Kilomètres
D+ : 51 mètres
Temps moyen : 1h15

Accessible à tous : personnes à mobilité réduite, personnes en fauteuils, familles avec poussettes et jeunes enfants à vélo, malgré un passage caillouteux sur le parcours.

CIRCUIT 2

GRAND TOUR DU VILLAGE

6,25 Kilomètres
D+ : 125 mètres
Temps moyen : 1h45

Montées et descentes, passages sur chemins en terre, en sous-bois et sur le pont du Vernon.

CIRCUIT 3

CHAPELLE DE BELMONT

7,65 Kilomètres
D+ : 91 mètres
Temps moyen : 2h30

Passage assez raide, il est important d'être en bonne forme pour s'y engager en toute sécurité.

CIRCUIT 4

CRÊTES

5,25 Kilomètres
D+ : 182 mètres
Temps moyen : 2h00

Point de vue remarquable sur la Chartreuse, Belle-donne, le Vercors et la cluse de Voreppe. Un autre départ est possible au rond-point du Golf, assurant une meilleure sécurité.

CIRCUIT 5

FUGEARET

8,28 Kilomètres
D+ : 615 mètres
Temps moyen : 3h00

Il est important d'avoir une bonne condition physique pour ce parcours difficile. Avec un peu de chance vous croirez un cerf ou un chevreuil.

EN SAVOIR



📞 | 06 08 90 54 66
@ | sentiersetcheminsvlh@yahoo.com

LES CARTES SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT EN MAIRIE
ET À L'OFFICE DU TOURISME. BONNE BALADE !

BIEN VIVRE À VAULNAVEYS (BVV)

Dans le cadre de la Biennale des Villes en transition, organisée à Grenoble du 9 au 16 mars, l'association BVV a été conviée à participer à la MC2 au « Forum des initiatives citoyennes au service de la transition ». Cet événement a eu lieu dans le cadre des Rencontres Nationales de la Participation. La biennale proposait pendant huit jours des découvertes et des partages d'expériences et d'envies autour de la

transition. La Biennale s'adressait à celles et ceux qui souhaitent échanger sur les solutions, innover et anticiper les défis à venir. Nous sommes très heureux de faire partie de ce mouvement citoyen. S'impliquer dans des actions concrètes, fédérer, tel est notre fil conducteur depuis la création de notre association. La rencontre avec d'autres citoyens engagés, un moment qui a été humainement enrichissant.

Le printemps est là, notre jardin s'éveille, les jardiniers commencent à s'activer, alors si vous aussi vous avez envie de cultiver ou simplement de vous ressourcer au contact de la terre, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe dynamique et solidaire sur notre parcelle en empruntant la promenade des Noyers sur Vaulnaveys-le-Bas. A vos agendas pour la 3^e édition de la journée champêtre samedi 5 octobre, déjà plu-

sieurs intervenants sont annoncés. Les ateliers : après le composteur, les nichoirs, quel sera l'objet de la prochaine création faite à partir de matériaux recyclés ? Vous le découvrirez en venant nous rencontrer. D'ores et déjà nous vous annonçons la présence de l'association « Faire et Grandir », avec de nouvelles créations pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Bien Vivre à Vaulnaveys ^{Le Haut}
Une énergie renouvelée

EN SAVOIR ⁺⁺
+

☎ | 04 58 00 54 52
@ | bvv.vaulnaveys@gmail.com
🌐 | www.bienvivreavaulnaveys.fr

ÉTOILE SPORTIVE DE VAULNAVEYS (ESV) UNE SAISON EXCEPTIONNELLE

A ce jour, la saison 2018-2019 est assez bonne pour toutes les équipes de notre club. L'équipe « Seniors M1 - Honneur » a assuré la 3^e place aux 8^e de finale de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est restée invaincue à domicile, toute la saison.

L'équipe « Seniors M2 - Réserves Honneur » connaît une saison plus mitigée en raison d'un manque d'effectifs.

Les « oursons » de l'École de Rugby (EDR), présents à chaque tournoi du Comité de rugby de l'Isère progressent chaque

semaine. Entre travail et plaisir, chaque catégorie a construit son équipe, engagée et solidaire. L'EDR renouvelle cette année son label « FFR » (Fédération Française de Rugby), qui atteste d'un enseignement de qualité. La saison se terminera pour les 8-14

ans, par un voyage à Saint Vêran, le plus haut village d'Europe.



COMITÉ DES FÊTES

SOIRÉE FADO & CHANSONS DU CAP VERT

C'est avec un immense plaisir que le comité des fêtes a accueilli le groupe «Aria», samedi 9 février 2019, pour une soirée Fado contemporain et chansons du Cap Vert. Ce fut une belle rencontre avec la chanteuse qui a envouté

la salle, en partageant son amour pour le fado et les chansons du Cap Vert, qui lui tiennent à cœur. Elle a su, accompagnée de ses musiciens, transmettre un peu de son univers. Le public a apprécié cette belle découverte.



EN SAVOIR ⁺⁺
+

@ | comitefetes@laposte.net
✉ | comitedesfetesdevaulnaveys.com

LE FOYER POUR TOUS ÉVOLUE

COURS D'AQUARELLE

Le lundi, c'est le rendez-vous très attendu des aquarellistes, ces «peintres à l'eau» passionnés par la magie de la réaction de cette peinture sur le papier. Mis en place à la rentrée 2017-2018, ce nouveau cours continue en 2019, avec l'arrivée de trois nouvelles personnes débutantes.

Les techniques de base ayant été abordées l'an dernier, elles sont approfondies cette saison. Mélanges et fondus des couleurs, dégradés de tons, contrastes, lumière, travail dans le mouillé n'ont plus de secret pour les participants.

Les cours ont lieu le lundi de 14h00 à 16h30, à la salle Belmont.

Thèmes abordés : paysages, marines, urbain, nature morte, carnets de voyage.

Cours d'essai gratuit.

Renseignements aquarelle :

Martine LAVOREL
04 76 59 25 75
marrel@neuf.fr



ZUMBA KIDS

Le mercredi, c'est la «Zumba kids» ! Les enfants de 5 à 7 ans se tortillent sur les rythmes endiablés de la Zumba ! Un deuxième cours pour les 7-10 ans va s'ouvrir pour la rentrée prochaine. Les inscriptions se feront lors du forum des associations ou par email.

ET PLEIN D'AUTRES ACTIVITÉS

Le foyer pour tous c'est également le yoga de l'énergie, les scribouilleurs, l'aquarelle et la couture le lundi, la marche, la gym volontaire et la zumba kids le mercredi, l'ARTelier, le yoga doux et l'acrylique le jeudi, le pilates, la gym volontaire, la Zumba et l'acrylique le vendredi.

EN SAVOIR ⁺⁺
+

☎ | 06 60 13 68 20
@ | foyervaulnaveys@gmail.com

BONSAÏ CLUB DE BELLEDONE

À CHAQUE PRINTEMPS SON LOT DE SURPRISES !

Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas toujours, heureusement pour les jardiniers. L'an passé, bon nombre de bonsaïkas ont perdu des arbres avec les gelées tardives. Cette année, les bourgeons ont eu la possibilité de s'ouvrir sans être brûlés par le gel.

Pour l'année 2019, le club aura la possibilité d'exposer ses plus beaux arbres et d'aller à la rencontre du public pour montrer et expliquer l'art du bonsaï. Dans la région grenobloise, le club participera aux manifestations suivantes :


- La foire de mai, le dimanche 12 mai à Vaulnaveys-le-Haut

- Le Musée Dauphinois de Grenoble accueille jusqu'en juin 2019 une exposition temporaire « Des samouraïs au Kawaii », histoire croisée du Japon et de l'occident. A cette occasion et en collaboration avec l'association franco-japonaise, le BCDB exposera ses plus beaux bonsaïs les 1 et 2 juin. Ce sera aussi l'occasion d'assister à des démonstrations d'ikebana (Art floral), des concerts de tambours et des danses populaires japonaises.



- Cette année encore le Bonsaï Club sera présent à la journée « Uriage aux jardins » en septembre, pour exposer ses plus beaux arbres.

EN SAVOIR  

 | www.bcdb.fr/bonsai/
 | bcdb38410@gmail.com

GYM DES OURSONS



Chaque année, la « gym des oursons » essaie de s'adapter à la demande grandissante des adhésions. L'association compte actuellement 61 adhérents

et propose aux enfants et adultes des séances de sport, à la salle polyvalente, tous les mardis soirs (hors vacances scolaires), de 16h45 à 21h00 :

- Cours des 3-5 ans :
1^{re} séance de 16h45 à 17h45
2^e séance de 18h00 à 19h00.
- Cours des 6-10 ans :
de 19h00 à 20h00.
- Cours des adolescents et adultes : de 20h00 à 21h00.

Petits et grands aiment se retrouver, pour pratiquer la gym de manière variée, rythmée et ludique !

Quelques dates à retenir :

- Mardi 18 juin - 17h30 - Salle polyvalente : Spectacle de fin d'année des enfants

- Mardis 11 et 25 juin - 20h00 - Salle polyvalente : Séances d'essai pour les adolescents et les adultes

Si vous êtes intéressés pour donner un peu de votre temps et intégrer le bureau, vous êtes les bienvenus !

Merci à Sébastien de continuer l'aventure pour la 3^e année consécutive et merci à tous les adhérents pour leur bonne humeur !

VOS ÉVÈNEMENTS NOUS INTÉRESSENT !

Associations, vous organisez un événement sur la commune et vous souhaitez le voir relayé dans la rubrique « Diaporama » du prochain bulletin municipal ? Faites-vous connaître auprès du service communication et votre événement fera peut-être partie de la prochaine parution !

EN SAVOIR 

@ | communication@vaulnaveys-le-haut.fr

Saint-Martin d'Uriage DÉLICES & LOISIRS

Ce début d'année, on célèbre à Uriage l'ouverture de tables exclusives, nouvelles, exceptionnelles !

LA MAISON ARIBERT

En plein cœur du Parc thermal, Christophe ARIBERT vient d'ouvrir sa « maison », un restaurant totalement innovant et contemporain. Au sein du vieil édifice Le Grand Chalet, le Chef aux deux étoiles Michelin met son talent au service d'une cuisine « en quête d'une symbiose entre l'humain et la nature », respectueuse des produits de saison et locaux. 280-Allée du Jeune Bayard. Menus à partir de 75 €. Tél. 04 58 17 48 30.

À L'HOTEL LES MÉSANGES,

on change de toque. Le nouveau Chef Georges LUQUE, disciple d'Escoffier, revisite la carte en composant avec beaucoup d'authenticité les produits du terroir. 94 Route des Mésanges. Menus à partir de 34 €. Tél. 04 38 24 10 80.

À LA TABLE D'URIAGE,

la toque se féminise. La jeune Chef Carmen THELEN dresse ses assiettes aux notes végétales, aussi savoureuses que saines dans la toute nouvelle brasserie au sein du Grand Hôtel. 60 Place de la Déesse Hygie. Menus à partir de 29 €. Tél. 04 76 89 10 80.

AIRE DE LOISIRS

L'autorisation d'occupation d'un espace public dans le parc d'Uriage accordée à la société AEROJUMP a été renouvelée. L'aire de loisirs a donc rouvert ses portes et, comme les années précédentes, propose des jeux pour enfants : tyrolienne, parcours acrobatique, trampolines, patinoire sèche, etc. Elle est ouverte les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés, ponts et pendant les vacances scolaires.

Cette offre de loisirs est complémentaire aux activités de plein-air, déjà existantes dans le Parc - manège, mini-golf, sulkys, tennis et boules - et participe ainsi à l'animation de la station d'Uriage-les-Bains.

EN SAVOIR ⁺⁺
+

 | www.mairie.saintmartinduriage.fr

Chamrousse

L'ÉVASION ET DES ACTIVITÉS TOUT L'ÉTÉ

Cet hiver a été beau en enneigement et en jours d'ensoleillement, la place est désormais laissée à l'été.

La saison estivale s'annonce riche en événements, en sport et en nature.

Les remontées mécaniques de Chamrousse ouvriront à partir du samedi 29 juin jusqu'à la mi-septembre.

Chamrousse sera animé par ses manifestations sportives annuelles avec les Trails et randonnée des Lacs de Chamrousse-Belledonne, l'Echappée Belle et le plus ancien concours de bûcherons de France, la Fête du Bois.

L'écologie est également de la partie avec l'ouverture de la Maison de

l'Environnement située à Chamrousse 1650 où vous pourrez découvrir des expositions mettant à l'honneur la montagne, sa faune et sa flore. Toujours soucieuse de son environnement, la station organise le 12 juin une matinée ramassage de déchets ouverte à tous.

L'événement phare de l'été 2019 a lieu les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août avec Chamrousse en Piste, spectacle gratuit, qui fête ses dix ans et les organisateurs voient les choses en grand pour cet anniversaire. Depuis 2009, le théâtre de rue a été transposé à la montagne. Entre spectacles atypiques, déambulations musicales, cirque

aérien, magie dans une clairière... tout le monde en prend plein la vue.

Enfin, Chamrousse c'est aussi des animations tout l'été pour tous : les enfants pourront se sentir dans la peau d'un héros de Koh-Lanta, partir dans une chasse aux bonbons effrénée dans la montagne, les familles auront le plaisir de s'affronter lors d'Olympiades sur le Chamrousse Kids. Les activités ne sont pas en reste puisque les pistes de VTT s'adaptent à tous les niveaux, les randonnées offrent des paysages à couper le souffle. Ressourcement et bol d'air frais garantis !



EN SAVOIR ⁺⁺
+

 | www.chamrousse.com

Pour une **P**olitique **A**gricole de la **C**ommune

Alors que certains pays luttent toujours contre la faim, nous avons la chance dans nos contrées « riches » de pouvoir choisir nos régimes alimentaires. Mais quel que soit notre choix, maîtrise-t-on d'où viennent nos aliments et comment ils sont produits ? Nous commençons à voir poindre des actions vertueuses engagées dans les villes pour un avenir durable : toits d'immeubles aménagés en potager, jardins familiaux ou partagés, cantines approvisionnées en produits Bio,... Des élus visionnaires de petites communes comme Ungersheim en Alsace ont su mobiliser leurs concitoyens et lancer des programmes ambitieux de relocalisation de la production énergétique et alimentaire sur leur territoire avec comme maître mot « l'autonomie ».

Si Vaulnaveys évolue également dans le sens d'une transition écologique : réduction des produits phytosanitaires, installation d'une ruche en toiture de la mairie, fourniture de poules aux habitants pour réduire leurs déchets organiques, cahier des charges plus exigeant concernant les aliments proposés à la cantine, projets d'économie d'énergie (éclairage public, chaudière à granulés de l'école, rénovation énergétique des bâtiments publics, ...), nous restons encore sur notre faim en

terme de politique agricole et alimentaire.

En la matière, rien ne sert d'imposer une alimentation bio et/ou locale dans les cantines si notre territoire n'est pas en capacité de produire l'essentiel de cette alimentation et si les produits proposés ont fait le tour de la terre pour arriver dans les assiettes.

Mais pour cela il est nécessaire d'installer de nouveaux agriculteurs, d'accompagner le changement de production de ceux qui sont en place, d'anticiper sur les transmissions d'exploitation afin de favoriser l'émergence de nouveaux modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine, plus sobres en matière de transports et d'émission de gaz à effet de serre et capables de produire l'essentiel des aliments dont le territoire a besoin.

Il nous paraît donc indispensable de construire et définir, à l'échelle de notre Commune, une véritable politique agricole et alimentaire, susceptible de s'inscrire dans le Projet Alimentaire inter Territorial sur lequel Grenoble-Alpes Métropole travaille en partenariat avec les territoires voisins.

Pour cela nous proposons plusieurs pistes d'action :

■ Cette année, une provision (correspondant à environ 2ha) pour l'acqui-

sition éventuelle de foncier agricole a été intégrée au budget communal. C'est un premier pas vers une maîtrise du foncier agricole qu'il faudrait renforcer et affirmer d'avantage. L'accès au foncier est en effet la difficulté majeure que rencontrent les porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture.

■ La commission agricole poursuit également sa réflexion pour faire évoluer l'Association Foncière Pastorale du Crêt vers une "AFP Autorisée". Ce changement de statut permettrait, à l'intérieur de son périmètre, de s'affranchir de la rétention foncière actuelle qui se fait au détriment d'éleveurs prêts à assurer par le pâturage la lutte contre la friche, la réouverture et la diversification des paysages.

■ La chambre d'agriculture a financé en partenariat avec le programme Leader de Belledonne une étude agricole sur la Commune. Celle-ci étant quasiment terminée, il faut aujourd'hui se servir de ce diagnostic pour réfléchir aux actions à mener pour dynamiser notre agriculture et la réorienter à moyen terme vers une production alimentaire locale. Il est donc urgent de présenter cette étude aux élus et à la population afin qu'ensemble nous puissions échanger sur le type d'agriculture que l'on souhaiterait trouver près de chez nous et l'alimentation proposée à nos enfants.

■ Des tènements publics comme la « friche vigne » sont aujourd'hui en attente de projets économiques : peut-être pourrions nous réfléchir et travailler avec les communes voisines à l'installation d'une cuisine centrale ou d'un local de transformation intercommunal permettant de proposer aux enfants des écoles (et aux seniors futurs occupants de la résidence autonomie) une restauration de qualité, bio et d'origine locale.

L'agriculture de proximité est créatrice d'emplois directs (exploitants, salariés) non délocalisables et indirects (matériels et fournitures agricoles, abattoirs, vétérinaires, contrôle de la qualité des produits de consommation, etc...). Par ailleurs elle participe à l'attrait touristique et à l'animation du territoire.

Il faut dès aujourd'hui se poser la question de ce que l'on souhaite pour notre territoire à l'horizon 2030 ! Mais sommes-nous prêts à entamer une transition vers une consommation plus réfléchie et plus durable, vers plus de sobriété... et de bonheur aussi ?

Les élus

de Bien Vivre à Vaulnaveys :
Marc ODRU, Martine MERMIER, Yves ARGOUUD-PUY, Nathalie COUSTOULIN, Guillaume SIEURIN, Sylvie BOASSO



2014-2019 : 5 ANS DE MANDAT ET UN BILAN

2019-2020 : 1 AN D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATIONS POUR PRÉPARER UN PROJET D'AVENIR RASSEMBLANT LE PLUS GRAND NOMBRE

Les élus d'Agir ensemble pour Vaulnaveys-le-Haut n'ont pas manqué d'énergie et d'engagement durant ces cinq dernières années alors que les conditions initiales n'étaient pas réunies pour faciliter le travail. En effet, ce mandat fut celui de la réduction des dotations de l'Etat et celui de la métropolisation : deux éléments venant prendre en étau les petites communes, deux éléments pouvant réduire le champ des possibles, le champ de l'action collective.

La détermination sans faille des élus a permis de réaliser nombre de projets ambitieux souvent cités en exemple à l'échelle de la Métropole. Ce Bulletin municipal n° 84 est consacré au bilan de la mandature : de la crèche à la résidence autonomie, du pôle santé à la redynamisation du bourg, de la création du bâtiment centre de loisirs à la concrétisation du projet de déplacement de la caserne des pompiers, de l'amélioration de l'accessibilité à la ville apaisée (réduction de la vitesse à

30 km/h), de la démocratie participative de notre jeunesse au soutien de la vie associative, de la création d'une aire de jeux pour les enfants à la rénovation de l'école maternelle...

Ces nombreuses actions ont pu être conduites grâce à une situation financière saine et grâce à des partenariats institutionnels riches avec l'ensemble des collectivités territoriales et les services de l'Etat. Les élus ont dû apprendre à travailler avec la Métropole pour mener à bien les projets. S'il existe des marges de progrès, il ne faudrait pas oublier tous les investissements réalisés sur notre commune, notamment sur notre réseau d'eau. Les services de l'Etat ont compris la particularité de notre commune en matière de création de logements sociaux. Plutôt que de sanctionner, les services de l'Etat ont fait confiance à notre engagement qui s'est traduit par la réalisation de plus de 120 logements sociaux durant la mandature. Ce chiffre est atteint grâce à un par-

tenariat fort avec le Conseil départemental de l'Isère qui a accepté qu'une résidence autonomie soit implantée sur notre commune. Sans ce travail de puissantes coopérations interinstitutionnelles, peu connu par la population, une commune de petite taille comme la nôtre ne pourrait porter de telles réalisations. La coopération est le maître-mot de toute action collective ambitieuse.

Si l'heure est au bilan, l'heure est aussi à la projection. Les prochaines élections auront lieu au printemps 2020, dans 1 an. Agir ensemble pour Vaulnaveys-le-Haut souhaite rassembler toutes les forces vives permettant de construire un projet à horizon 2026. Le défi du changement climatique doit être relevé par la création d'une cuisine s'appuyant sur des producteurs locaux et bio, cuisine pouvant répondre aux besoins des scolaires mais également à d'autres populations ; par la poursuite du travail entrepris sur les modes de transport et sur les




déplacements doux, sur la rénovation des bâtiments publics et des habitations particulières. Le défi d'une amélioration sans cesse de notre cadre de vie, la voirie est souvent citée, une maison des jeunes aussi, un complexe sportif pour notre jeunesse enfin. Le défi d'une démocratie plus participative doit être au cœur de l'action quotidienne des élus. Le défi de l'activité économique doit enfin être à l'agenda de notre action. L'arrivée de la fibre d'ici 18 mois devrait permettre de débloquer des projets qui en dépendent.

Au-delà des projets, la vie d'une commune est faite d'hommes et de femmes. 2019-2020 doit être l'année du rassemblement. Les 5 dernières années ont montré par les faits que les 27 élus travaillaient de manière très coopérative et toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. L'union faisant la force, construisons ensemble, tous ensemble Vaulnaveys-le-Haut 2026.

Santé**L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !**

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Rhône-Alpes Auvergne est la région la plus touchée en France. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

EN SAVOIR 

-  | 0 972 376 888
-  | contact@signalement-ambroisie.fr
-  | www.signalement-ambroisie.fr
- Application mobile Signalement-ambroisie

À NOTER**BIBLIOTHÈQUE**

A compter du 1^{er} décembre, modification des horaires comme suit :

Mardi : 16h30 -19h

Mercredi : 16h30 -19h

Vendredi : 16h30 -19h

Samedi : 10h-12h

Fermée les samedis de toutes les vacances scolaires ; en août, ouverte les vendredis uniquement.

71 impasse du Champ de Foire

Tél. 04 76 89 25 05

www.bibliotheque-vaulnaveys-le-haut.webnode.fr

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Tél. 06 21 33 12 82

du lundi au vendredi : 7h15 - 8h30
et 16h30 - 18h15

CENTRE DE LOISIRS (3-13 ANS)

Le mercredi et les vacances scolaires
de 8h à 18h

MARCHÉ

Tous les vendredis de 16h à 20h
place Eugène Riband

MAIRIE

Fermetures exceptionnelles :

- Vendredi 31 mai

- Vendredi 16 août

Citoyenneté**ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

DIMANCHE 26 MAI 2019 :

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 états membres de l'Union européenne au printemps 2019. En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai. Élus au suffrage universel direct depuis 1979, les députés européens sont élus pour un mandat de 5 ans.

A Vaulnaveys-le-Haut, 3 bureaux de vote, ouverts de 8h00 à 18h00 :


N°1 : « Le Bourg » - 114 impasse du Champ de Foire


N°2 : « Belmont » - 292 route du Vernon

N°3 : « Uriage » - 114 impasse du Champ de Foire

Pour voter, la pièce d'identité est obligatoire, ne l'oubliez pas !

EN SAVOIR 

 | 04 76 89 18 05

 | mairie@vaulnaveys-le-haut.fr

**CARNET****NAISSANCES**

MAURICE Daphné, Mahina née le 22 novembre 2018

CHEVALIER Tommy, Daniel, Jean-Pierre

né le 9 décembre 2018

LICINI Malone, Antoine, Laurent né le 15 janvier 2019

QUIGNON Louise, Patricia, Martine née le 16 janvier 2019

SPINELLI Owen, Bertrand, Pierre, Antoine né le 8 février 2019

DÉCÈS

BRANCHE Gérard, Jean décédé le 2 septembre 2018

RÉOLON Ferdinand, Léon décédé le 6 février 2019

BESSON Fernande, Léonie née BRUCELLE

décédée le 9 février 2019

FEGE Pierre, Alphonse, Jean décédé le 10 mars 2019

PAILLET Jean-Paul décédé le 11 mars 2019

MARIAGE

SANCHEZ Y SERRANO REYNAUD Alexia, Marie-Danielle et

GUILLEMAUD Prune, Marie le 13 avril 2019



ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le 3 juin. Les collectes se font en porte à porte sur inscription préalable auprès de la Métro au 0 800 500 027 (au plus tard le jeudi qui précède la collecte). Ce service est gratuit et concerne les objets volumineux en état ou hors d'usage.



DÉCHETS

- Ramassage des poubelles (bac marron) : mardi
- Ramassage des emballages (bac jaune) : jeudi
- Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h30* et le samedi de 08h30-18h30*

**En période hivernale (de novembre au mois de mars inclus), la déchèterie ferme ses portes à 17h30 tous les jours, et ouvrent à 9h00 le samedi matin.*

Un doute, une question sur vos déchets ? Appelez le numéro vert 0 800 50 00 27 ou envoyez votre question sur le site internet : www.lametro.fr



SERVICE DE L'EAU

Problème technique / facturation : 04 57 04 07 77
Intervention urgente : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027



MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Tél. : 04 76 08 47 09
De 20h à 23h tous les jours, de 14h à 18h le samedi, de 9h à 12h le dimanche



DON DU SANG

Les prochains dons auront lieu à la salle polyvalente les lundis 17 juin et 2 décembre de 09h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h45



POMPIERS

En cas de sinistre, appelez le 18 ou le 112 (depuis un portable). Prenez le temps de donner la nature du sinistre, votre nom, votre adresse complète et surtout la commune dont vous dépendez. Pour les habitants d'Uriage, précisez bien Vaulnaveys-le-Haut.



POLICE MUNICIPALE PLURI-COMMUNALE

Tél. : 04 76 89 54 07



RELAIS POSTE

Point relais de la Poste au tabac presse situé au centre-bourg.



FOURRIÈRE

Auprès de la Mairie : 04 76 89 18 05



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Accueils administratifs sur rendez-vous les 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h au multi-accueil « Pré en bulle ». Tél. 04 76 78 89 09, courriel: ram@sudgrenoblois.fr



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TRANSPORTS

Ligne Proximo 23

Vizille – Uriage – Saint-Martin d'Hères
« Sciences sociales »
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr

Ligne Transisère 6052

Belmont – Campus universitaire
Allo Transisère : 0 820 08 38 38
www.transisere.fr



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.vaulnaveys-le-haut.fr et surtout abonnez-vous à la lettre d'informations.



MÉDIATEUR CONCILIEUR DE JUSTICE

Permanences et rendez-vous à la mairie de Vizille les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois entre 14h et 17h. Prise de rendez-vous au 04 76 78 99 00.

AVOCAT CONSEIL

Permanence gratuite une fois par mois, en mairie, le samedi matin de 8h30 à 11h30.
Prise de rendez-vous au 04 76 89 18 05.



INSCRIPTIONS

SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nouvel(le) habitant(e) ou non inscrit(e), pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domiciliation dans la commune.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



ADIL 38

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement en Isère est là pour vous aider et vous apporter un conseil complet et gratuit sur toutes les questions juridiques, réglementaires ou fiscales relatives au logement.
Infos : 04 76 53 37 30 - www.adil38.org



CONSULTANCES ÉNERGÉTIQUES

L'ALEC vous propose de rencontrer gratuitement des conseillers qui étudieront avec vous les possibilités d'améliorer la consommation énergétique de votre logement.
Infos : 04 76 00 19 09 - www.alec-grenoble.org



CONSULTANCES ARCHITECTURALES

Informations et rendez-vous auprès de la mairie au 04 76 89 18 05 ou à accueil@vaulnaveys-le-haut.fr

AGENDA

événement organisé par la municipalité

MAI

Mercredi 8 mai
Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945

Dimanche 12 mai
Foire aux plants et vide-grenier (parc d'Uriage), par la Municipalité et le Comité des Fêtes

Dimanche 19 mai
Metrorando sur le massif de Belldonne.

Vendredi 24 mai
Projection du documentaire « Les langues de Babylab », suivie d'une « Causerie » (Bibliothèque, 20h)

Samedi 25 mai
Uria'Jeux : festival de jeu (Parc d'Uriage)

Dimanche 26 mai
Elections européennes

JUIN

Dimanche 9 juin
20^e Uriage Cabriolet 'Classic' (Parc d'Uriage)

Samedi 15 juin

Balade organisée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) - Départ de la Tuilerie 14h00

Samedi 22 juin

Fête du village et feux de la Saint-Jean (Salle polyvalente et Champ de Foire), par la Municipalité et le Comité des Fêtes

Samedi 22 juin

Fête petite enfance, par SICCE - Le langage sonore (Médiathèque de Jarrie)

Dimanche 23 juin

Marché artisanal (Parc d'Uriage)

JUILLET

Mardi 2 juillet

Concert des Smelly Lovers (Bibliothèque, 20h)

Samedi 6 juillet

6^e Trail et Randonnée des Lacs Chamrousse Belledonne (Chamrousse)

Dimanche 7 juillet

Brocante - vide-greniers (Parc d'Uriage)

Mercredi 10 juillet

Heure du conte (Bibliothèque, 10h30)

Samedi 13 juillet

Feu d'artifice et bal des commerçants (Parc d'Uriage)

AOÛT

Dimanche 4 août

Brocante - vide-greniers (Parc d'Uriage)

Dimanche 4 août

Festival Chamrousse en piste (Chamrousse 1750)

10 et 11 août

66^e édition de la Fête du Bois (Chamrousse 1650)

17 et 18 août

Melting-sports festival (Chamrousse 1650)

Vendredi 23 août

Trail L'Echappée Belle (Traversée de Belledonne)

24 et 25 août

44^e édition de la course de Côte (route de Chamrousse via Prémol)

Samedi 30 août &

Dimanche 1^{er} septembre
18^e Festival Uriage en voix (Parc d'Uriage)

SEPTEMBRE

Samedi 7 septembre
Forum des associations

Du 7 au 14 septembre
Voyage en Corse, par le Club des Gourlus

Dimanche 8 septembre
Brocante - vide-greniers (Parc d'Uriage)

14 et 15 septembre
Journées Européennes du patrimoine



Retrouvez toutes les manifestations sur www.vaulnaveys-le-haut.fr
Page d'accueil > Agenda

Le Bulletin n°84 VAULNAVEYS-LE-HAUT MAI 2019

Bulletin municipal édité par la commune de Vaulnaveys-le-Haut n°84 - MAI 2019

Directeur de la publication :
Jean-Yves PORTA, Maire

Responsable de la publication :
Yann ECHINARD, conseiller municipal en charge de la communication

Comité de rédaction :
Yves ARGOUUD-PUY, Yann ECHINARD, Bernadette FEGE, Benoît GILLET, Stéphanie LICATA, Jeanine MURY, Charles PAILLET, Jean RAVET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ et Hélène MAUBOUSSIN

Ont participé à la rédaction :
les services municipaux, les associations vaulnaviardières, Agir ensemble pour Vaulnaveys-le-Haut, Bien Vivre à Vaulnaveys-le-Haut, Prê en bulle, l'Office de Tourisme de Chamrousse, la Municipalité et l'Office de Tourisme de Saint-Martin d'Uriage, SICCE, Grenoble-Alpes Métropole

Photos - illustrations :
les services municipaux, les associations vaulnaviardières, la Municipalité de Saint-Martin d'Uriage, Michel DORIS, imagesetreves.fr, Flaticon, Fotolia (Bouvier), FreeImages, OT Chamrousse, Grenoble-Alpes Métropole, Fotolia (Halfpoint), Lionel MONTICO et Philippe CROUZET (Grenoble - Vizille), D.R.

N° ISN : 1272-9515 - Tirage : 1 980 ex.

Dépôt légal : MAI 2019

Maquette et mise en page :
polartgraphic.fr

Impression : Imprimerie du Pont de Claix - papier certifié (PECF)



VAULNAVEYS-LE-HAUT
Dimanche 12 mai 2019

FOIRE
aux plants
et
Vide-grenier

PARC D'URIAGE
8h30 - 17h30

EXPOSITION RÉCUP'ART
RESTAURATION SUR PLACE
GRAND CHOIX DE PLANTS
JEUX DE PLEIN AIR
PROMENADE EN PONEY'S



COUP DE CŒUR DE L'AGENDA

DIMANCHE 12 MAI FOIRE AUX PLANTS

Retrouvez dans le parc d'Uriage la traditionnelle foire aux plants et son vide-greniers.

Vous pourrez chiner toutes sortes d'articles et de spécimens.

Organisée par la Municipalité et le Comité des Fêtes